

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

5 décembre 2019

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Messaoudi.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT

Mme ROLLAND à M. MEDAN

M. FOUQUET à M. REYNIER

Mme COVI à M. OLLIVRY

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme LEON

Mme BENOIT à M. CELESTIN

Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ

M. ADDA à Mme FAURET

Conseillers absents : Mme LAJEUNIE, M. DURIEZ

M. le Maire : Mes chers collègues, vous le savez, Françoise Quinzin nous a quittés le 10 novembre dernier, emportée par le mal qui la rongait depuis plusieurs mois. Françoise avait rejoint le Conseil Municipal en mars 2014, au terme d'une longue carrière d'enseignante consacrée presque totalement aux écoles maternelles de notre ville. Institutrice successivement dans plusieurs écoles, elle avait pris en 1993 la direction de l'école maternelle Ferdinand Buisson, qu'elle allait conserver jusqu'à sa retraite en 2014.

Au conseil municipal, en charge de la délégation des écoles, elle se consacrera avec ardeur à sa mission, travaillant notamment à la mise en œuvre puis à l'abandon de la réforme des rythmes scolaires, à l'amélioration des rythmes de travail des ATSEM, et à la programmation des travaux sur les bâtiments scolaires. Lors de ses obsèques je lui ai rendu hommage en votre nom à tous.

Nous pensons également ce soir aux treize soldats morts pour la France au Mali dans un accident d'hélicoptère le 25 novembre dernier.

(Une minute de silence est respectée.)

M. FEUILLADE (Un panneau « En grève » est posé devant lui) : Si vous permettez, Monsieur le Maire et je vous en remercie chers collègues, deux mots d'explication concernant cet écriteau « En grève ». Oui, comme des centaines de milliers, voire même apparemment un million de nos concitoyens et concitoyennes, ce 5 décembre je suis en grève. Et ce soir, présent à notre assemblée communale, je tiens à affirmer ma solidarité et mon soutien à ce mouvement qui, à juste titre, s'oppose aux mesures de régression sociale de ce Gouvernement « la République en Marche et les Républicains Convertis », solidaire avec ces citoyens qui s'opposent pour ce qui concerne notre assemblée au mépris du Président de la République à l'égard des élus locaux, au corsetage des libertés communales, à la réduction des moyens financiers des collectivités territoriales ; citoyen qui s'oppose au démantèlement des services publics, comme ici à Antony : fermeture de

bureaux de poste, de la CAF, de la CPAM, des guichets SNCF, regroupement des Recettes des impôts, etc...

Voilà en quelques mots résumée, trop brièvement j'en conviens, tant le bilan et les projets de ce Gouvernement sont néfastes pour nos concitoyens, voilà la raison de mon écriteau et de ma grève active ce soir.

M. le Maire : Merci M. Feuillade. Mme Hagel ?

(Mme Hagel brandit un écriteau « Droit à la retraite »)

Mme HAGEL : Nous sommes beaucoup à être en grève aujourd'hui, en réalité ou symboliquement puisque bien évidemment, ce n'est pas la même chose pour un salarié. La situation d'aujourd'hui, comme l'a expliqué Jean-Marc Feuillade, est gravissime, les libertés publiques et les moyens donnés aux administrations et aux collectivités territoriales sont en régression grave ; d'autre part des manœuvres de recentralisation des pouvoirs sont en marche et nous qui sommes des élus locaux, nous qui agissons chaque jour au plus près de nos concitoyens, nous savons à quel point c'est important que les décisions viennent aussi d'en bas de manière à ce que les citoyens puissent participer activement à la réelle démocratie et que les choses ne leur tombent pas dessus comme c'est le cas depuis malheureusement de nombreuses années.

Donc je montre ma petite affiche « Droit à la retraite » pour tous. Merci.

Mme DELPECH : Bonjour à tous. Oui, moi je suis tout à fait solidaire de mes collègues ici et de tous les citoyens qui ont manifesté aujourd'hui en France leur colère non seulement sur la retraite mais aussi sur les salaires, les conditions de travail, la précarité des étudiants, et il faut maintenant que le Gouvernement les entende et qu'il ouvre de véritables négociations.

M. le Maire : Sur la réunion du 26 septembre, qui a des observations à faire ? Il n'y en a pas ? Donc nous approuvons le procès-verbal.

- Liste des décisions prises par le Maire pendant l'intersession.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Bonsoir à tout le monde, bonsoir M. le Maire. Plusieurs questions sur les décisions : Première page, la numéro 3 concernant la numérisation des archives communales, c'était une convention à passer avec le Département : « Adoption d'une convention de numérisation ... », Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? Parce qu'on avait déjà passé une convention avec eux, il me semble, une convention de numérisation. Peut-être M. Limborg le sait ... Je voulais savoir quelle était la nouveauté.

M. le Maire : Qu'y a-t-il de nouveau ? Eh bien écoutez, je ne vois pas ... « Considérant que la ville d'Antony attachée à la préservation, encourage ... », oui, c'est, normal. « Les archives départementales prévoient la numérisation de documents d'archives publiques de la ville d'Antony : liste électorale de 1867 (Second Empire) 1900 - 1920, il s'agit essentiellement de vieilles archives. Très vieilles.

M. RUFAT : Mais on avait déjà passé ...

M. le Maire : Je ne sais pas ... En tout cas nous avons signé une convention récemment, le 12 septembre dernier, j'avoue que je n'avais pas trop l'historique.

M. RUFAT : Ce sont les services du Département qui font la numérisation ?

M. le Maire : Oui, c'est une proposition du Département.

M. RUFAT : Et c'est eux qui conservent les DATA après ?

M. le Maire : Oui, de toute façon après ça, ils ont tout. Les Départements ont toutes les archives des villes du département et la ville essaie d'avoir aussi les siennes. Comme ça, au moins c'est plus facile quand on veut faire des recherches d'aller au Département.

Mme HAGEL : Sur le dossier qui est en pages 10 et 11 : il y a plusieurs délibérations qui concernent les médiathèques. Sur les médiathèques, il y a deux types de délibérations : il y a des délibérations concernant la ré-informatisation des médiathèques, c'est-à-dire un nouveau système d'informatisation des médiathèques.

Deuxièmement il y a aussi des délibérations concernant une étude de préfiguration de la future médiathèque Jean Zay.

Alors deux questions : Première question : cette future médiathèque Jean Zay, M. le Maire, dont on entend parler depuis quelque temps...

M. le Maire : Et ce n'est pas fini.

Mme HAGEL : Non certainement, sauf qu'on entend parler de cette médiathèque un petit peu comme ça, dans les limbes... Alors je sais qu'il y a des réunions en mairie, je sais que vous êtes en train de travailler dessus, mais la question c'est : les citoyens Antoniens, les élus minoritaires, eux, ne sont au courant, comme d'habitude, de rien ! Alors que c'est peut-être un projet qui pourrait intéresser énormément de monde. Alors première question : quand allez-vous, alors vous n'avez plus beaucoup de temps, c'est vrai, puisqu'en mars, après ... bon... mais quand allez-vous nous donner des informations sur ce projet ? Première question.

Deuxième question sur la ré-informatisation des médiathèques : est-ce que vous pouvez nous assurer que ce travail fait aujourd'hui sera utilisé correctement lors de l'installation de cette nouvelle médiathèque super connectée ? Est-ce qu'il y a un lien entre les deux projets ? Parce que si vous faites aujourd'hui de la ré-informatisation et que dans x années, quand vous allez avoir votre super médiathèque connectée, il va falloir re-informatiser tout, ce ne serait pas très cohérent.

Nos deux questions donc : quelles informations pour les Antoniens sur la nouvelle médiathèque ? Et est-ce que ce projet de ré-informatisation est en cohérence avec votre projet global à la médiathèque Jean Zay ?

M. le Maire : Alors figurez-vous, Mme Hagel, que j'ai posé la même question à la directrice de la médiathèque quand elle m'a proposé le projet de ré-informatisation parce que je lui ai dit aussi, comme vous : « Vous êtes sûre que ça va marcher dans la prochaine médiathèque ? » Elle m'a assuré que oui. Je l'ai crue sur parole parce que c'est une très bonne directrice et je n'aurais aucune raison de ne pas la croire. Donc j'espère que c'est vrai.

Et quant à la future médiathèque, pour le moment, les réflexions se font en interne au sein des services, pas avec des élus, pour le moment c'est uniquement au sein des services et du personnel de la médiathèque. Il est prévu, normalement, qu'après les élections, ils ouvrent ces réunions de travail au public de façon à ce que tous les citoyens qui sont intéressés à l'avenir de la médiathèque soient consultés et puissent donner leur avis sur le projet.

Mme HAGEL : D'accord. Vous savez, M. le Maire, que beaucoup d'Antoniens sont inquiets...

M. le Maire : Inquiets pourquoi ?

Mme HAGEL : De la disparition de la médiathèque là où elle est actuellement. Il est certain que votre super médiathèque, hyper connectée, elle aurait pu...

M. le Maire : Non, elle n'a pas la place là où elle est. Ce n'est malheureusement pas possible. Et c'est à la demande de la médiathèque que nous la déménageons.

Mme HAGEL : Moi je suis élue municipale, donc je parle de ce que j'entends de la part des Antoniens qui s'inquiètent... C'est mon rôle.

M. le Maire : Oui. Nous en sommes aussi conscients Mme Hagel, mais c'est à la demande de la responsable de la médiathèque et du service culturel et de tous ceux qui s'intéressent effectivement à cela que nous avons pris la décision finalement de la déménager à terme, dans 4-5 ans, parce qu'il n'y avait pas la place sur le site actuel. La prochaine médiathèque, enfin c'est une information que je vous livre mais vous devez déjà l'avoir, aura 4.000 mètres carrés, c'est-à-dire 50 % de plus que la médiathèque actuelle et il n'y aura pas du tout les mêmes fonctionnalités. On allait encore souvent jusqu'à présent à la médiathèque pour emprunter un livre, et pour le rendre ensuite, maintenant c'est pour y travailler. Et donc les espaces de travail ne sont pas suffisants parce qu'elle n'a pas été conçue pour ça. Donc la prochaine médiathèque sera conçue pour ça, comme le sont les nouvelles bibliothèques universitaires. Dans les bibliothèques universitaires, on travaille, sur place. Ce sera aussi le cas dans la prochaine médiathèque de Jean Zay.

Mme HAGEL : C'est sûr que pour les jeunes Antoniens et pour les lycéens ou étudiants, il faut des lieux adaptés et qui leur conviennent, c'est certain.

M. le Maire : Et le lieu ...

Mme HAGEL : Justement c'est une vraie question que pose M. Feuillade parce que quand vous allez à la Médiathèque Anne Fontaine aujourd'hui, vous voyez bien que dans le coin lecture, vous avez un nombre impressionnant de retraités qui sont là de longues heures.

M. le Maire : Oui.

Mme BERGEROL : Y compris le dimanche !

Mme HAGEL : Y compris le dimanche !

M. le Maire : Surtout le dimanche.

Mme HAGEL : Quoique maintenant, les autres jours aussi !

M. le Maire : En plus, la médiathèque sera située sur le quartier Jean Zay, un quartier où il y aura 1.100 étudiants, étudiants d'origine extérieure à la ville, qui s'ajouteront aux étudiants qui habitent déjà la ville et donc elle sera plutôt bien située.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HAGEL : Décision 134 : Pour ceux qui nous écoutent, il y a 135 décisions en intersession, c'est-à-dire prises par M. le Maire entre deux conseils municipaux. Là, il s'agit d'une convention à propos de la patinoire éphémère :

L'an dernier, beaucoup d'Antoniens ont constaté que le Parc Marc Sangnier avait été totalement éventré, les trottoirs autour, les pelouses avaient été labourées, donc beaucoup d'Antoniens se sont inquiétés de savoir si ça allait être la même chose cette fois-ci. En commission, nous avons eu des réponses qui devraient effectivement nous satisfaire sur ce

plan. Il ne devrait plus y avoir d'éventrations graves ni de pelouses abîmées, enfin un tant soit peu.

Par contre, M. le Maire, nous avons vu dans les documents budgétaires que c'est un coût de 110.000 € que vous allez devoir imputer sur le budget de fonctionnement. Et moi je vous demande aussi, M. le Maire, quelle est l'empreinte carbone ? ... Eh oui, absolument, il y a une obligation, toutes les collectivités doivent établir l'empreinte carbone de leurs services et de leur patrimoine. Donc je rappelle à M. le Maire qu'il faudra que très rapidement, il évalue l'empreinte carbone d'une manifestation de ce type. Je vous remercie.

M. le Maire : L'empreinte carbone ? c'est du nucléaire.

Mme HAGEL : Non, l'empreinte carbone, ce n'est pas le nucléaire.

M. le Maire : Non mais là ça marche à l'électricité, donc c'est quand même largement du nucléaire.

Mme HAGEL : Je suis désolée, il y a quand même une empreinte carbone importante.

M. le Maire : Ça ne marche pas avec un générateur.

Mme HAGEL : L'électricité n'est pas la solution à nos problèmes. Ce n'est qu'une solution d'attente.

M. le Maire : Vous parlez de carbone. Mais, vous êtes donc contre la patinoire, Mme Hagel?

Mme HAGEL : Je ne suis pas favorable ... A la limite des patinoires en dur, très isolées, peuvent peut-être être une solution, mais des patinoires extérieures, avec ce que cela implique sur le plan environnemental, personnellement non, je ne suis pas pour. Je sais que pour les Antoniens et pour les jeunes Antoniens, c'est une activité certainement attrayante, mais en matière environnementale, ce n'est pas quelque chose que nous devons développer. C'est ma position.

M. le Maire : Bien. C'est bien noté.

Mme CHARRIER : M. le Maire, je voudrais intervenir sur des décisions groupées : la 05, la 17 et la 47 qui se rapportent à la mise à disposition de locaux scolaires pour les associations. Nous considérons qu'utiliser des locaux scolaires pour des activités associatives est tout à fait positif, et nous pensons aussi que c'est une initiative qui devrait se développer tant en soirée que les week-ends et pendant les congés scolaires. Car ce sont des établissements très souvent vides et c'est dommage d'avoir des établissements vides alors que d'un autre côté, on a des besoins pour se réunir.

Je voudrais aussi vous demander à propos de la décision 17 qui concerne l'école Dunoyer de Segonzac qui est prêtée à l'Amicale Dunoyer de Segonzac, pouvez-vous nous dire à quoi vont être destinés les locaux de l'actuelle école qui va donc être libérée de ses élèves ? Et d'autre part, est-ce qu'une salle associative a été prévue au sein du nouveau groupe scolaire qui va s'ouvrir ?

M. le Maire : D'abord à quoi va servir l'ancienne école ? L'école maternelle va servir de crèche provisoire pour accueillir les enfants de la crèche de l'Aurore qui va faire l'objet de lourds travaux de réhabilitation, voire même de reconstruction. On va voir ce qu'il est indispensable de faire mais pendant la durée de ces travaux, l'école maternelle nous paraît assez bien adaptée pour prendre les enfants de la crèche l'Aurore.

L'école élémentaire, elle, j'espère qu'on pourra en utiliser une partie pour donner au Club Scientifique plus d'espace qu'il n'a aujourd'hui à l'école Paul Bert ; et il y aura d'autres usages pour des associations parce que le nombre de classes permet d'y loger pas mal d'associations encore au cours des prochaines années.

Donc on ne va pas la démolir, l'école, elle va servir encore longtemps, non pas en tant qu'école mais en tant que crèche ou en tant que lieu associatif.

M. FEUILLADE : Juste sur cette question-là : est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui quand est-ce que l'école, la nouvelle, sera mise à disposition des élèves ?

M. le Maire : Je ne peux pas le dire.

M. FEUILLADE : Parce qu'on me disait que vous alliez changer de nom ? Elle ne s'appellerait plus l'école Dunoyer de Segonzac,

M. le Maire : Sans blague !

M. FEUILLADE : Il paraît que vous l'appelleriez « l'Arlésienne » !

M. le Maire : Pas mal ! Eh bien écoutez, je suis incapable de vous dire aujourd'hui quand l'école sera terminée : les entreprises travaillent quand elles veulent en ce moment, et ce n'est pas souvent. Voilà.

Donc c'est difficile de fixer une date. Elles avancent au rythme de l'escargot.

Mme CHARRIER : Et est-ce qu'il y aura une salle associative prévue dans ce nouveau groupe scolaire ?

M. le Maire : En principe je ne crois pas. Il y aura une salle polyvalente, bien sûr, une salle polyvalente.

Mme CHARRIER : Oui mais pas ouverte aux associations ?

M. le Maire : Il y aura une salle polyvalente, mais pas spécialement associative.

Mme CHARRIER : Ouverte ou pas ouverte ?

M. le Maire : On va voir. La salle élémentaire sera accessible de l'extérieur sans ouvrir l'école. C'est ce qu'on me précise.

Mme CHARRIER : D'accord. J'ai une autre question concernant les décisions 117 et 119 : Ces décisions concernent les travaux dans la crèche La Comptine. Alors il faut rappeler que la crèche La Comptine, dans le quartier des Baconnets, est fermée depuis septembre 2016, que le démarrage des travaux a été reculé en 2017, à l'été 2017, Monsieur le Maire, puisque vous avez noté avec la canicule qu'il fallait mettre de la climatisation, donc ça a été reculé à nouveau et aujourd'hui, si j'en crois ce qui nous a été dit en commission Urbanisme, les travaux ne vont pas du tout bien, les choses s'étalent, les travaux entamés dans la crèche, je ne sais pas à quel niveau ils sont entamés d'ailleurs ... ils semblent en difficulté.

M. le Maire : Oui, c'est exactement comme l'école Dunoyer de Segonzac, c'est le même problème des entreprises qui n'avancent plus, qui passent leur temps à faire faillite et quand elles ne font pas faillite, elles n'avancent plus.

Mme CHARRIER : Et alors les travaux, où est-ce qu'ils en sont à l'heure actuelle ?

M. le Maire : On approche du bout, mais c'est très très dur, très très dur d'avancer !

Mme CHARRIER : On approche du bout quand même. Et est-ce qu'on peut annoncer une date d'ouverture ?

M. le Maire : Non. Je pense plutôt à la rentrée maintenant, pour être sûrs qu'on y arrivera.

Mme CHARRIER : Donc ça fait trois ans pour refaire la crèche !

M. le Maire : Oui, eh bien oui !

Mme CHARRIER : C'est quand même bien long !

M. le Maire : Malheureusement c'est la même chose dans beaucoup de villes. Aujourd'hui les entreprises ... Franchement, la structure aujourd'hui des entreprises françaises, en tout cas en Ile-de-France, n'est vraiment pas très solide, elles sont largement prises par les travaux gigantesques du Grand Paris, et encore, on n'est pas du tout arrivés au maximum des travaux du Grand Paris, on est loin, mais malgré tout déjà, tous les moyens sont utilisés, et dès qu'il y a le moindre retard d'une entreprise, toutes les autres qui pâtissent de ce retard ensuite ne sont plus du tout dans le coup, et elles s'arrêtent.

Mme CHARRIER : Je veux bien croire cette histoire de travaux mais c'est d'autant plus dommage que les parents n'ont pas pu l'utiliser un an avant qu'on ne commence à faire ... ça fait quasiment deux ans que la crèche aurait pu être utilisée...

M. le Maire : Eh oui ! C'est bien dommage.

Mme CHARRIER : Elle a été fermée et on n'a pas pu l'utiliser, les parents ont été privés. C'est vraiment dommage.

M. le Maire : Oui mais actuellement on ne peut plus compter sur la capacité des entreprises à tenir leurs engagements.

Mme CHARRIER : C'est grave !

M. le Maire : Eh bien oui. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

M. FEUILLADE : J'ai deux questions. Sur la 12 : « L'adoption d'un protocole technique de lutte contre le logement non décent à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales », évidemment c'est une bonne chose mais moi, je me souviens, à l'époque ce n'était pas le Territoire, c'était la CAHB, qu'on avait voté le PLH 2015- 2020. Vous vous souvenez ? Dans les données du PLH, il était noté, je l'ai ressorti, je le tiens à votre disposition, que sur Antony on estimait le nombre à 300 logements qui relevaient des procédures de la ville.

M. le Maire : Possible, oui.

M. FEUILLADE : C'est ce que vous avez voté, c'est vous qui nous l'avez présenté, donc ma question aujourd'hui est : est-ce qu'on peut avoir un diagnostic, un bilan, voir où en est la situation du logement indigne dans notre ville ?

M. le Maire : Il n'y en a pratiquement pas. Il n'y en a pratiquement plus. Chaque année, le fisc supprime les logements qui sont encore inscrits à son inventaire, il n'y en a pratiquement plus.

M. FEUILLADE : Excusez-moi, le fisc les supprime, mais est-ce que ces logements sont vraiment supprimés ? Parce qu'il se trouve, avec mes amis, qu'on a l'habitude, nous, d'aller dans les quartiers distribuer ici ou là, et on voit bien les pavillons, il y a un petit pavillon où vous avez douze boîtes aux lettres, vous pouvez vous dire : tiens, la cave doit être quand même un peu surchargée, et le grenier aussi ! On a un peu l'habitude, on voit un peu ... c'est pour ça qu'il serait peut-être intéressant d'avoir un diagnostic, un bilan où l'on en est sur l'habitat indigne dans notre ville, parce qu'il doit exister ... On sait comment, ce n'est pas facile... c'est souvent souterrain ou ... mais dès l'instant que le protocole qui est une bonne chose, une excellente chose, est là, il faut travailler dessus.

M. le Maire : Vous avez raison. Mais ce n'est pas un problème très grave à Antony par rapport à d'autres villes.

M. FEUILLADE : Non, j'entends bien mais ce genre de problème, même s'il est mineur, 200 - 300 logements, c'est important, parce que dedans, qui vit dans ces trucs ? De pauvres gens, voilà !

M. le Maire : Bien sûr. C'est géré par des marchands de sommeil.

M. FEUILLADE : Oui, c'est ça. La deuxième intervention est sur la 69 : c'est la « convention avec le Ministère de l'Intérieur pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule de type VL », donc d'une voiture ... Donc je vous ai demandé et on m'a envoyé le protocole, il n'y a aucune raison ! Il n'y a aucun motif, on dit que c'est une bagnole mais on ne sait pas pourquoi. Alors d'habitude, je vous entends M. le Maire à juste titre dire que... M. Médan, dans son avant-dernier rapport sur le budget, 14 fois il a dit que l'Etat nous serrait le kiki, que sur les finances ...14 fois !

M. le Maire : Il ne le dit plus, il ne le dit plus.

M. FEUILLADE : Non, pas dans ces termes, je résume, mais c'est ce que vous vouliez dire ! Non, il ne parle pas comme ça mais il dit la même chose ! Je le dis de manière un peu triviale mais qu'importe, à chaque fois vous nous dites : il nous pompe, il nous pompe, il nous pompe !

Je suis désolé, mais en clair, je traduis pour que tout le monde comprenne ! Vous savez, on est en train de nous regarder, donc autant donner les termes exacts, faire une petite traduction citoyenne. En tout état de cause : aucune justification. Or, est-ce qu'il vous est arrivé d'appeler la police le soir ?

Vous appelez la police : « Allo, il se passe ceci, cela ... » On vous répond : « Ah Monsieur, il n'y a personne pour conduire les voitures ! » C'est ça le problème ! Ce n'est pas qu'il manque des voitures, c'est qu'il manque des gens pour aller dans les voitures ! Et vous leur en filez une gratos ! C'est aberrant ! On est dans un truc aberrant !

M. le Maire : M. Feuillade, il ne faut pas appeler le commissariat le soir, il faut appeler le 17.

M. FEUILLADE : Non mais on appelle le 17, et le 17 vous renvoie au commissariat

M. le Maire : Le 17 vous envoie quelqu'un tout de suite !

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas vrai, le 17 vous dit « Heu.... » et vous attendez, au bout d'un moment vous appelez directement le commissariat, quand on est comme moi, comme d'autres, on fait le commissariat. On se dit : on va peut-être y arriver enfin ! Et l'autre dit : « Non, attendez, l'équipage est parti à Sceaux ! » Et donc il n'y a pas d'équipage, il y a les bagnoles et il n'y a pas d'équipage. Donc est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous avez offert généreusement une voiture gratuitement au Ministère de l'Intérieur sur les deniers de la commune ? C'est tout !

M. le Maire : Eh bien écoutez, la ville d'Antony a pour politique en la matière d'aider la police nationale, d'autres embauchent des policiers municipaux armés jusqu'aux dents, nous non, on a choisi d'aider la police nationale et ce véhicule qu'on donne depuis vingt ou trente ans, parce que ce n'est pas le même depuis le temps, c'est un véhicule qui rentre dans l'aide que la ville apporte à la police nationale, au commissariat. C'est un véhicule qui permet de moins utiliser les véhicules de la police sérigraphiés.

M. Rufat, allez on avance un peu, il est déjà 20h45 et on n'a pas encore commencé le point 1.

M. RUFAT : C'est toujours des histoires de voiture, Monsieur le Maire : la numéro 105 : C'est une prestation qui peut se passer avec la société Axiome pour s'occuper du parking du centre-ville pendant les heures de fermeture. Vous pouvez nous expliquer pourquoi on fait appel à une société...

M. le Maire : Axiome, oui c'est la société ... si vous êtes enfermés dans le parking le soir, c'est elle qui vous libère.

M. RUFAT : Mais avant d'être enfermés, il y a du personnel ! M. le Maire, il y a du personnel qui s'occupe du parking, il n'est pas abandonné.

M. le Maire : Oui mais pas la nuit.

M. RUFAT : Mais avant d'être enfermés dans le parking, on entre et il y a du personnel quand on entre ...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Non ? Pas en permanence ?

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Et donc ça, c'est uniquement pour pouvoir sortir les « distraits » qui resteraient dans le parking trop tard ?

M. le Maire : Non, qui ont perdu leur ticket ou autre.

M. RUFAT : Ça arrive souvent qu'il y ait des gens qui restent coincés dans le parking ?

Mme PRECETTI : Non, ça n'arrive pas très souvent, mais il peut toujours y avoir un dysfonctionnement, il suffit d'une coupure d'électricité ou d'une coupure de réseau. Vous ne pouvez pas payer et si vous ne pouvez pas payer, vous ne pouvez pas sortir, donc il faut pouvoir appeler ... Moi ça m'est arrivé une fois : vous appuyez sur le bouton et immédiatement il y a quelqu'un qui vous lève la barrière. C'est pour éviter que les gens restent coincés longtemps, le temps d'intervenir. Donc ça intervient à distance et très rapidement.

M. RUFAT : Et donc c'est uniquement pour lever la barrière à distance ? C'est ça que vous voulez dire, j'essaie de comprendre.

Mme PRECETTI : Oui, gérer ... et les alertes ...

M. RUFAT : Je ne me gare jamais et encore moins le soir ...

M. le Maire : Vous êtes à vélo !

Mme PRECETTI : Vous avez peur de quoi ?

M. RUFAT : Oui, à vélo je n'ai pas besoin de ça.

M. le Maire : Mais du temps d'Indigo c'était la même chose, il y avait une autre société qui gérait aussi le parking la nuit.

Mme PRECETTI : C'est aussi toutes les alarmes d'incendie, tout ce qui est incendie, etc., tout l'aspect sécurité en fait, que ce soit pour les personnes ou... c'est un contrat.

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, une remarque sur la police nationale et la police municipale : effectivement le rôle d'une police municipale n'est pas d'être le supplétif de la police nationale et je considère qu'il vaut mieux effectivement donner des moyens à la police nationale pour qu'elle puisse réaliser ses missions plutôt que de les faire réaliser par une police municipale qui n'en a pas les compétences.

M. le Maire : Mais c'est ce que l'on fait ! Donc vous êtes d'accord ?

M. MEUNIER : Je suis tout à fait d'accord avec vous, oui.

M. le Maire : Merci M. Meunier pour votre soutien. Donc on a fait le tour.

Y a-t-il des questions sur les DIA ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, vous-même et M. Martin en commission, vous nous avez parlé de votre projet de modification du PLU qui irait, nous a-t-on dit, dans le sens d'une limitation de l'artificialisation des terrains de notre ville. Donc nous sommes plutôt intéressés par cet objectif.

Par contre, ce qui nous étonne quand même un petit peu, et je me suis enquis auprès de M. Martin pas plus tard qu'aujourd'hui, ce qui nous étonne quand même un peu, c'est que ni Camille Le Bris qui siège au Territoire ni d'autres amis que nous avons aussi là-bas, personne n'a entendu parler d'une délibération du Territoire décidant...

M. le Maire : Ce n'est pas une délibération,

Mme HAGEL : Non, ce n'est pas une délibération, c'est une décision du Président mettant en route la procédure de modification du PLU en sachant bien que comme nous sommes en période électorale, il faudra attendre après les élections pour qu'il y ait une enquête publique, mais ce qui nous étonne quand même, c'est le côté un peu ... « secret » au niveau administratif de votre projet. Parce que quand même, une modification de PLU c'est quelque chose d'un peu officiel, d'un peu précis, juridique, etc., on aimerait bien des textes, on aimerait bien un papier signé de M. Berger, Président du Territoire, disant « Modification du PLU en route à Antony ».

M. le Maire : Mais moi, je l'ai, l'arrêté, vous ne l'avez pas, vous ?

Mme HAGEL : M. Martin m'a dit qu'il ne l'avait pas !

M. le Maire : Alors M. Martin ne l'a peut-être pas, mais moi je l'ai.

M. MARTIN : Je vous ai dit qu'il a été émis...

Mme HAGEL : Depuis quand ?

M. le Maire : Le 21 novembre.

M. MARTIN : Voilà, je vous ai précisé qu'il avait été émis le 21 novembre.

Mme HAGEL : Est-ce qu'on pourrait en avoir communication, M. le Maire, de cette décision ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme HAGEL : On compte dessus, merci.

M. le Maire : Et vous verrez que tous les points que M. Martin a évoqués la dernière fois figurent dans cet arrêté. Simplement l'arrêté lui-même va donner lieu maintenant à toute une procédure qui ne débouchera pas bien évidemment avant les élections puisqu'on ne peut pas mener d'enquête publique pendant la période électorale.

Mme HAGEL : Oui, nous l'avons bien compris.

M. le Maire : C'est logique.

M. MARTIN : Mais il n'y a rien de plus que ce que l'on a annoncé, et en toute transparence.

Mme HAGEL : On aimerait bien avoir le document.

M. FEUILLADE : Excusez-moi mais en même temps, M. le Maire, le bulletin municipal paru le mois précédent annonçait que l'arrêté avait été pris, et ce n'était pas vrai.

M. le Maire : Et alors ?

M. FEUILLADE : Ce n'était pas vrai ! Je vous fais remarquer que le bulletin municipal disait que...

M. le Maire : Il était informé à l'avance.

M. FEUILLADE : Non mais un arrêté, ça a valeur le jour où il est pris, donc...

M. le Maire : Sauf que nous connaissions le contenu pour l'avoir dicté au Président, nous connaissions effectivement la teneur de l'arrêté.

M. FEUILLADE : Non mais à partir de ce jour c'est fini ; Moi-même je suis intervenu auprès du Président du Conseil du Territoire et il m'avait répondu : « Non, il n'est pas pris, je ne sais pas de quoi vous parlez ! ». Il a été pris le jour même de la séance du conseil, donc il faut aussi à un moment donné dire les choses telles qu'elles sont : dans ce bulletin, les choses que vous avez écrites, ce n'était pas vrai.

M. le Maire : Si, c'est vrai !

M. MARTIN : C'est entièrement vrai et ...

M. le Maire : M. Martin, expliquez à M. Feuillade que c'est vrai !

M. MARTIN : D'une part c'est vrai, mais en quoi ... Quel est votre problème ? En quoi ça vous pose souci ? Est-ce que vous sentez là un problème qui ferait que notre démarche pourrait être remise en cause ? Je vous assure que non.

M. FEUILLADE : Mais oui. Moi, je pense que oui.

M. MARTIN : Quel est votre problème à travers ça ?

M. FEUILLADE : Eh bien je vais être clair et on ne va pas polémiquer longtemps : vous lisez le dernier numéro d'Agora et vous saurez tout ce que l'on pense.

M. le Maire : On ne lit pas cette littérature-là, nous.

Mme HAGEL : Je suis désolée mais je pense qu'effectivement la date de cette décision est très importante parce qu'il y a des recours qui ont été déposés par certains promoteurs, et vous le savez parfaitement, avant cette décision, et qu'en droit, c'est le PLU actuel qui s'applique, et que si le tribunal administratif veut leur donner raison, vous serez obligés de les laisser construire. Et pendant ce temps-là, vous dites aux associations qui se battent contre ces promoteurs dangereux, agressifs, vous dites aux associations : « Ne vous inquiétez pas ! » Moi je dis, M. le Maire, que nous sommes inquiets.

M. MARTIN : Madame, juste un mot : vous faites référence à des recours suite à cette décision, je n'en ai pas connaissance.

Mme HAGEL : Pas des recours suite à cette décision !

M. le Maire : Vous faites référence à des recours suite à cette décision, est-ce que ce ne serait pas vous qui les auriez faits ?

M. MARTIN : Nous n'avons aucun recours suite à cette décision.

Mme HAGEL : Ce sont des recours par des promoteurs.

M. MARTIN : Non, il n'y a aucun recours à ce jour, aucun.

M. le Maire : Il n'y en a pas. Et si vous en connaissez, effectivement...

Mme HAGEL : Non, il n'y a que vous qui pouvez connaître les recours des promoteurs ! Nous, on ne connaît pas les promoteurs.

M. le Maire : Vous êtes trop bien informée pour être honnête, Madame Hagel !

M. MARTIN : M. le Maire, je rappelle juste un point de décision pour Mme Hagel : compte tenu de l'arrêté qui a été édité le 21 novembre, tous les permis qui sont en

instruction aujourd'hui sont mis en réserve. Mais l'arrêté aurait été signé aujourd'hui, ce serait la même chose !

M. FEUILLADE : Juste un mot

M. le Maire : Juste un mot, M. Feuillade ... vous n'êtes pas en grève franchement ce soir !

M. FEUILLADE : M. le Maire, j'ai dit que j'étais en grève active ! Juste un mot : moi, mon problème sur la révision, ce n'est pas le problème des promoteurs. Eux, ils vont s'en sortir dans votre affaire, ils vont s'en sortir. Mon problème, ce sont les propriétaires, les petits pavillons qui, aujourd'hui, enfin demain, n'auront plus le moyen d'agrandir un peu leur pavillon, voire de séparer.... etc., votre projet, et je ne suis pas le seul, je considère qu'il est dangereux pour ces gens-là. Il peut conduire à des spoliations de petits propriétaires. Je l'ai dit en introduction, les grands, les promoteurs, vous savez comment ils font, on va en parler dans cinq minutes : ils en achètent trois ou quatre le long d'une rue et là ils peuvent construire ce qu'ils veulent en hauteur, etc.

M. le Maire : Mais non.

M. FEUILLADE : Mais si bien sûr, ils pourront, 20 mètres, j'ai fait mes calculs : 20 mètres. Vous faites 20 mètres, 40 mètres de façade et 20 mètres, ça vous fait combien de mètres carrés ?

M. le Maire : Non. On leur interdira !

M. FEUILLADE : Non, écoutez, plus un terrain au fond, les fonds de parcelle... Moi je pense, je vous le dis comme je le pense, peut-être que je me trompe...

M. le Maire : Oui, vous vous trompez.

M. FEUILLADE : Je pense que nous avons un risque si nous ne travaillons pas méticuleusement sur ce problème de PLU, le risque de spolier des petits propriétaires et notre démarche n'est pas ça ! Notre démarche n'est pas ça ! C'est d'empêcher une densification par ces promoteurs immobiliers. C'est ça le fond. Alors, peut-être avec une bonne intention, je ne doute pas de votre bonne intention, je pense qu'elle peut être dangereuse pour des petits propriétaires. Voilà ce que je dis. Peut-être que je me trompe.

M. le Maire : Alors Mme Sansy va vous répondre.

Mme SANSY : J'entends ce que vous dites, M. Feuillade, je pense quand même qu'on joue un peu à se faire peur ! Les dispositions qui sont prises, elles visent vraiment effectivement à pouvoir encadrer le plus clairement possible les gros promoteurs. Je ne connais pas beaucoup de petits propriétaires, comme vous dites, qui utilisent toute la quote-part de construction de leur terrain. En général elles sont quand même assez confortables et la plupart du temps, ce n'est pas là-dessus que vous êtes bloqué quand vous voulez construire ! Il faut quand même être réaliste.

Mme Le BRIS : Moi, ce que je voulais juste savoir, c'est pourquoi on ne peut pas avoir le texte, je suis désolée de revenir là-dessus mais a priori ce sont des textes qui sont publics, là j'ai l'article du code des collectivités territoriales sous les yeux, donc je ne comprends pas pourquoi ... Donc vous, vous l'avez, c'est super, mais maintenant qu'il est pris, il faudrait le transmettre !

M. MARTIN : Mais il est affiché au Territoire ! Comme tous les textes, comme tous les arrêtés de la mairie.

Mme LE BRIS : Oui, donc dans ce cas-là, pourquoi on ne peut pas l'avoir ?

M. MARTIN : Mais allez le chercher ! Il n'y a rien de secret ... il est public **Mme LE BRIS** : Eh bien voilà ! S'il est public, transmettez-le aux élus du conseil !

M. MARTIN : Et pourquoi vous n'allez pas le chercher ? Allez le chercher !

Mme LE BRIS : On va aller le chercher mais c'est un peu un manque de courtoisie ... En tout cas, j'étais intervenue le jour même au Territoire et le fait est que vous avez quand même publié -dans le BMO je ne sais pas- en tout cas sur le site internet de la ville, le 4 novembre, un article disant que l'arrêté avait été pris, donc il y a eu un petit peu de politique fiction ; et à nouveau, je pense que ça serait assez courtois de nous transmettre l'arrêté simplement pour qu'on puisse ensuite se tenir au courant de l'avancée de la procédure ... Je ne vois pas bien le fait de faire mystère autour de ce texte. Sinon, on peut aller en effet sur place...

M. le Maire : Il n'y a pas de mystère, il y a une incompréhension mais il n'y a pas de mystère.

Mme LE BRIS : Il y a une volonté de faire mystère.

M. le Maire : Non, il n'y a pas de volonté du tout. Il n'y a aucune volonté. Tout avait été dit dans le BMO en long, en large et en travers, vous étiez informés.

Mme LE BRIS : Il n'y a rien d'officiel.

M. le Maire : Oui mais c'est pareil, il dit la même chose. On arrête là ou bien on continue ?

M. FEUILLADE : Sur les DIA, j'en ai encore une. Sur le secteur des Rabats, les 106 108, 110 ; c'est une DIA qui s'ajoute aux autres, notamment celles voisines dans nos précédentes séances. C'est donc dans ce tout petit secteur 16 pavillons que vous autorisez sur cette zone en lisière du Bois de l'Aurore, après la cinquantaine autorisée de l'autre côté de la rue des Rabats, sur les anciens terrains horticoles du quartier. Ce quartier est fragile, en lisière du Bois de l'Aurore, je l'ai dit : un parc boisé, détruit lors des orages de mai et juin 2018, c'est donc un secteur exposé aux inondations notamment en bas du coteau du Beauvallon, rue de la Mutualité où les habitants sont régulièrement inondés faute d'équipement de bassin de rétention que le Territoire Vallée Sud Grand Paris n'a toujours pas, M. le Maire, Monsieur le vice-Président du Territoire, décidé de financer et donc de réaliser. Lui aussi on l'appellera « l'Arlésienne » !

Ce secteur est donc particulièrement exposé aux aléas météorologiques, c'est pourquoi, bien que je ne sois pas un expert en la matière, je demande, M. le Maire, que notre Ville prenne les mesures de précaution, de prévention en préemptant systématiquement toute vente de pavillon rue des Rabats, comprise entre la rue de l'Aurore et la rue Massenet en lisière effectivement du Bois de l'Aurore. Voilà ce qui mettrait un terme à l'artificialisation des sols dans cette zone fragile exposée. Ces propriétés pourraient être intégrées au Bois de l'Aurore, aménagées en espace naturel et pourquoi pas aussi en zone de jardins partagés par exemple ?

Quant aux pavillons en lisière de la rue des Rabats, on pourrait les conserver et travailler avec Hauts-de-Bievre Habitat, -s'ils se réveillent-, pour mettre ces petits pavillons en location pour des familles, ce qui pourrait concourir à la mixité sociale dans ce quartier et loger des familles qui ne relèvent pas forcément de l'habitat collectif.

Voilà les propositions et les suggestions que nous vous faisons sur cette partie de notre territoire.

M. le Maire : Merci M. Feuillade pour vos conseils. Qui souhaite encore intervenir sur les DIA ? Plus personne ?

Alors avant de passer à l'ordre du jour, je vais demander à Jean-Pierre Limborg de nous présenter les **résultats du vote des citoyens pour le budget participatif 2019.**

M. LIMBORG : Bonsoir à tous. Effectivement je vais vous annoncer les résultats du budget participatif saison 2 :

D'abord juste quelques chiffres rapides : c'était un budget participatif avec un budget voté de 500.000 € par rapport aux 400.000 € de la saison 1. Il y a eu 170 projets déposés, 27 de plus que l'an dernier ; il y a eu 550 commentaires sur la plateforme ; il y a eu 78 projets retenus, qui ont passé l'épreuve de la commission de pré-sélection, donc qui ont été conformes au règlement. Ces 78 projets sont partis dans les services pendant trois mois pour l'étude de faisabilité, et 40 projets ont été validés, faisables par les services. On en a rassemblé 4 paires, donc 36 projets ont été proposés au vote. Il y a eu 2.209 votants, 332 de plus que l'an dernier, et 19 projets sont lauréats pour les 19 premiers pour un budget total de 494.000 €.

Donc seront réalisés dans l'année ou dans les deux années qui viennent, dans l'ordre croissant :

- La signalisation du passage piétons de l'école Pajeaud avec des statues « Arthur et Zoé ». 3.200 €.
- La piste cyclable avenue de la Duchesse du Maine : 40.000 €.
- Sécuriser les trottoirs près de l'école André Pasquier : 2.000 €
- Des bancs publics devant la médiathèque Anne Fontaine pour 1.500 €.
- « Des jeux sous les souliers » pour 1.200 €.
- La Cocotterie : le poulailler urbain qui recycle pour 40.000 €. Une précision pour ce projet : il ne sera réalisé que s'il y a une structure porteuse qui se crée. Donc que le porteur du projet, je ne sais pas si la structure existe déjà, mais s'il n'y a pas de structure porteuse, ce projet ne sera pas réalisé. On attendra donc que cette structure soit créée.
- Les bancs publics au parc Bourdeau pour 2.400 €.
- Les stations de fitness en accès libre au Parc Heller pour 30.000 €.
- Les herbes aromatiques dans les parcs pour 2.500 €.
- L'aménagement de la Place Auguste Mounié pour 50.000 €.
- Le jardin partagé et potager pédagogique du Noyer Doré pour 225.000 €. Egalement, deuxième projet qui sera fait sous réserve d'une structure porteuse. Je crois que le conseil des citoyens était déjà intéressé, à vérifier, et voulait devenir cette structure porteuse. En tout cas, comme il y a une demande, ça ne devrait pas poser de problème.
- La piste cyclable avenue Gabriel Péri : 10.000 €.
- Les bancs publics au Parc Heller pour 5.600 €.
- La végétalisation de la cour des CML et écoles André Pasquier pour 18.000 €.
- Les fontaines à boire dans l'espace public pour 40.000 €.

Et les quatre premiers :

- Les hôtels à insectes auxiliaires pour 6.000 €
- Les haies pour la biodiversité pour 4.000 €.
- Antony Bio-habitat : des refuges pour les hérissons, pour 5.000 €.

Et le premier :

- Les plantations d'arbres fruitiers pour 8.400 €.

C'était un budget participatif très « vert ».

Mme CHARRIER : Depuis l'an dernier, c'est avec intérêt que nous voyons surgir cette participation citoyenne pour mieux vivre dans notre commune et nous sommes très favorables au budget participatif, idée d'ailleurs que nous avons lancée nous-mêmes en 2014. Nous félicitons les vainqueurs de ce budget participatif 2020 mais je voudrais revenir sur la nature même de ce projet.

Je l'ai dit plusieurs fois en conseil municipal lorsque nous discutons sur le budget participatif, ces budgets ne doivent pas coïncider avec ce qui relève des compétences municipales. Or, parmi les 36 projets éligibles, ils n'ont d'ailleurs pas été élus, ils étaient éligibles mais pas élus, j'avais travaillé sur les éligibles, il y en a 5 qui relèvent de la sécurité routière, 2 des créations de pistes cyclables, 1 de l'aménagement d'une cour d'école, c'est-à-dire de compétences communales dont l'exécution doit se faire, certes, mais dans le cadre du budget municipal et pas dans le cadre du budget participatif. Donc en fait, si on ajoute les montants qui relèvent de vos obligations, des obligations municipales, on arrive à un montant de 368.400 €, il ne reste donc que 131.600 € imputables au budget participatif, à ce qui de mon point de vue relève du budget participatif. Donc ça fait en fait une belle opération médiatique qui ne coûte pas cher.

Ceci dit, les projets qui ont été élus par les citoyens, en fait sont des projets qui relèvent vraiment, sauf un sur lequel je vais revenir, qui relèvent vraiment du budget participatif. Et dans ce cas-là, je trouve que c'est intéressant parce qu'on sent bien que les citoyens cette année ont véritablement compris de quoi ça retournait.

Mais je voudrais revenir sur le budget le plus onéreux : celui des jardins partagés et potager pédagogique. Ce projet a été formulé par une personne d'une manière très générale, une Antonienne qui a formulé un projet mais qui est vraiment très général, et qu'est-ce qui s'est passé ? Il s'est passé qu'un autre projet qui existait par ailleurs, qui avait été créé et initié et soutenu par le Conseil Citoyen, a été collé à cette proposition de cette Antonienne. Donc il a été chiffré par vos services. Alors ce projet, vous le connaissez, M. le Maire, vous aviez donné votre accord de principe, vous nous aviez même répété de très nombreuses fois que ça allait se faire, d'ailleurs ça va se faire puisque ça a été élu, simplement ce que je voudrais dire, c'est que, que ce projet se fasse c'est bien, c'est ce qui a été demandé par les habitants du quartier du Noyer Doré, mais vous en dépossédez en quelque sorte leur initiateur puisque vous avez parlé M. Limborg, c'est à votre honneur, de reconnaître qu'initialement quelque part le Conseil Citoyen en était à l'origine, et en plus vous privez le budget participatif d'un montant proportionnellement considérable puisque ce projet est chiffré à 225.000 € et que M. le Maire avait dit qu'il le réaliserait dans un cadre autre, en fait il a été placé dans ce budget participatif. Ce n'est pas ainsi que nous concevons la participation citoyenne.

M. LIMBORG : Mme Charrier, votre point de vue se défend ; je vais vous faire un petit préambule : le budget participatif c'est un outil, c'est un procédé, un processus. Le règlement fait qu'il y a autant de budgets participatifs que de villes qui en font ; on décide à quoi va ressembler ce budget participatif. C'est un point de vue qui se tient mais nous, nous

en avons un autre. Pour le budget participatif, nous avons vraiment demandé aux citoyens : vous avez 500.000 €, c'est vous qui allez décider de leur dépense. Pourquoi les priver des projets importants ou de sécurité ? Ça nous plaît que le budget participatif soit aussi un lanceur d'alertes, les citoyens qui habitent dans les quartiers sont les meilleurs experts de leur quartier, c'est à eux à remonter ces projets ; si on enlevait tous ces projets dont vous parlez, il resterait les projets typiquement écolo du budget participatif qui par ailleurs sont totalement intéressants et améliorent la qualité de vie de nos concitoyens, mais alors il n'y a pas besoin de voter 500.000 € si c'est pour faire des espaces verts, vous voyez ? Donc nous, ça nous plaît. Il faut rajouter quelque chose que nous avons dit l'an dernier : ça sert de lanceur d'alerte. Vous avez remarqué que les projets de sécurisation des carrefours n'ont pas été votés ; bien entendu que nous allons les réaliser, mais pourquoi les ôter ? Si on commence à ôter tous les projets importants et sensibles du budget participatif, on prive le budget participatif de sa substance. Ils sont élus pour ces 500.000 € et c'est à eux à remonter tous les projets qu'ils souhaitent.

Mme CHARRIER : Oui mais loin de moi l'idée de nous priver des avis des citoyens sur leur quartier ...

M. LIMBORG : On ne peut pas leur dire : Ah non, ce projet-là, ne le mettez pas, c'est un carrefour, mais on le fera ! Sinon on dégonfle cette enveloppe : 500.000 €, c'est un demi-million quand même ! Si vous enlevez les gros projets, vous savez ... vous avez vu les quatre premiers projets ? 5.000, 8.000, 2.000... dans ce cas-là il n'y a plus de vote, parce que si vous avez 32 projets déposés, eh bien il y aura l'argent pour les 32 ! Est-ce que vous me suivez ?

Mme CHARRIER : Oui, je vous suis.

M. LIMBORG : C'est important. Pour nous le budget participatif c'est à la fois des idées intéressantes, des projets, et pourquoi pas des lanceurs d'alerte ?

Mme CHARRIER : Oui, mais ce que je veux dire par exemple pour les lanceurs d'alerte, c'est que s'il y avait des réunions de quartier, s'il y avait des conseils de quartier, les lanceurs d'alerte feraient leur travail quotidiennement.

M. LIMBORG : Eh bien non, c'est une vertu supplémentaire du budget participatif.

Mme CHARRIER : C'est une vertu, c'est une vertu citoyenne mais qui pourrait aussi s'exercer dans d'autres cadres.

M. le Maire : Madame Charrier, je vais quand même intervenir un peu : Le budget participatif fait partie du budget général. La seule différence, c'est qu'il est décidé lui, directement par les citoyens alors que le budget général est décidé par le conseil municipal. Mais il fait partie du budget général et on ne peut voter un élément du budget participatif que s'il fait partie des compétences de la commune. On ne peut pas voter un budget qui serait interdit à la commune. Donc tous ces projets, tous les projets qui ont été retenus, qui ont été sélectionnés, ils ont été sélectionnés parce qu'ils étaient dans le cadre des compétences communales. S'ils n'étaient pas dans le cadre de ces compétences, on les aurait rejetés. Donc vous ne pouvez pas dire qu'il y a des projets qui sont plus de la compétence communale que d'autres, non, ils sont tous dans la compétence communale et les habitants ont choisi ce qu'ils voulaient. C'est la démocratie !

Mme CHARRIER : Mais ce n'est pas ce que je veux dire. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des dossiers qui sont des dossiers plus techniques, et des dossiers qui viennent des citoyens qui sont plus créatifs.

M. le Maire : Ça, c'est votre point de vue.

Mme CHARRIER : Non mais attendez, ce n'est pas mon point de vue !

M. le Maire : On ne peut pas interdire les projets techniques aux citoyens.

Mme CHARRIER : Si on veut faire une ville créative et une ville pleine d'initiatives tout à fait positives, ce n'est pas dans les aspects technique, par exemple faire un passage piéton pour la sécurité, ça me paraît ... Arthur et Zoé, oui, je trouve que c'est une fantaisie, je trouve ça bien...

M. le Maire : Quand c'est folklo c'est normal, quand ce n'est pas folklo...

Mme CHARRIER : Non, je trouve ça bien, il y a une réunion de quartier, on se rend compte qu'il y a un problème de sécurité sur un passage, je crois qu'il n'y avait pas besoin d'un budget participatif pour faire un passage de sécurité...

M. LIMBORG : Si, c'est une remontée d'information parce que si on n'habite pas dans le quartier, on n'est pas forcément au courant... Ce sont les habitants qui sont les experts de leur rue, de leur quartier, ils font remonter aux services, aux élus quelque chose qui pourrait s'améliorer. Moi, je trouve qu'on est entièrement dans un rôle très intéressant du budget participatif. Mais comme je vous l'ai dit au début, le budget participatif vous l'utilisez, vous l'habilitez comme vous le voulez. Donc il y a beaucoup de villes qui, effectivement, enlèvent tout ce que vous dites, et c'est réservé uniquement aux arbres fruitiers, aux cocotteries, aux triporteurs électriques, pourquoi pas ? C'est d'ailleurs important, mais nous, on a décidé comme l'a dit M. le Maire que tous les projets qui sont éligibles peuvent être remontés par les Antoniens. Alors c'est le raisonnement que l'on conteste, enfin pas que l'on conteste mais c'est une autre manière de le voir, ça ne prive pas le budget participatif d'autres projets. En plus, vous avez vu, les carrefours n'ont pas été votés mais ils seront réalisés. Donc là, le budget participatif joue son rôle de remontée de lanceur d'alerte ou de remontée des idées. Parce qu'il n'y a pas toujours un élu qui habite là, ou bien les services sont à flux tendu, même quand vous avez demandé plusieurs fois de suite, ça peut ne pas se faire, rappelez-vous le préau l'an dernier, grâce au budget participatif c'est une manière de réaliser ces projets. Donc je trouve que ça a des vertus. Après, l'équipe suivante qui sera là l'an prochain pourra modifier, d'ailleurs je pense qu'au bout de ces deux années... Nous sommes partis de la page blanche il y a deux ans, c'est important de mettre quelque chose de crédible, mais moi le premier, nous allons faire un petit débriefing de ces deux années et certainement dire comment on peut faire évoluer le règlement pour le faire évoluer, ce budget participatif. Il y a deux jours nous étions à l'hôtel de Lassay pour recevoir un prix de la concertation citoyenne dont je vais vous parler je pense après ... nous, c'est un prix très modeste, une esperluette, et dans les quatre vainqueurs qui ont eu quatre esperluettes, entre autres il y avait le département du Gers et le département du Gers a été honoré de la plus grande distinction pour son budget participatif. Alors ça m'a intéressé de savoir ce qu'il avait de plus que nous ; eh bien ils avaient 1 M€ pour le Gers et il doit y avoir obligatoirement 10 % de projets déposés par les moins de 20 ans. C'est un exemple. Une simple phrase comme ça dans un règlement, ça change tout. Ça vous montre que le budget

participatif, c'est un outil mais après, on le fait vivre comme on veut suivant les équipes. J'ai trouvé que c'était intéressant, c'est pour ça qu'ils ont été retenus, ce n'est pas par le budget, c'est parce que les jeunes devaient déposer eux-mêmes 10 % des projets. Je ferme la parenthèse.

Mme PRECETTI : Je voudrais juste apporter une petite précision : vous avez comparé des projets comme le passage piétons et puis les petites figurines Arthur et Zoé, et là typiquement, vous, vous considérez qu'Arthur et Zoé ce n'est pas important, vous apportez un jugement de valeur en réalité...

Mme CHARRIER : Ah non, pas du tout ! Pas du tout, au contraire.

Mme PRECETTI : Vous dites que ce n'est pas important.

Mme CHARRIER : Non, au contraire, j'ai même dit l'inverse ! J'ai même dit que de mon point de vue, je retenais bien l'idée d'Arthur et Zoé parce que c'est créatif, c'est vivant, en plus ça parle, ça va parler aux citoyens comme ça a parlé aux automobilistes. J'avais une vision tout à fait positive.

Mme PRECETTI : J'ai compris l'inverse, peu importe ; en tout cas vous apportez une priorité, un jugement de valeur entre les deux projets quand même et donc une priorité, et c'est exactement ça que les citoyens font dans le budget participatif, ils priorisent en fait ce qui semble pour eux le plus important. Parce qu'en réalité, y compris sur un passage piéton, la ville et les services font en sorte que la ville soit sécurisée, elle est sécurisée, déjà sécurisée, et parfois on peut apporter des améliorations, mais elle est déjà sécurisée.

M. MEUNIER : Au-delà du débat théorique de ce qui relève ou pas du budget participatif, on voit bien que ces deux éditions sont un succès. Eh bien moi, dans ces conditions, j'aimerais qu'Hauts-de-Bièvre Habitat s'en inspire pour mettre en place un budget participatif vis-à-vis des locataires.

Mme HAGEL : Effectivement ces budgets sont un succès dans notre ville ; une ville où le monde associatif est très riche, une ville où beaucoup d'Antoniens sont actifs, on pouvait penser que les budgets participatifs répondraient aux envies d'une partie des Antoniens. Oui, ça a marché, mais nous, nous nous interrogeons sur deux ou trois éléments :

Premier élément : J'entends bien le débat que vous venez d'avoir sur le type de projets et sur le fait que certains projets, pour nous, auraient dû être pris en charge normalement par la ville. Quand je vois le projet sur la rénovation de la Place Auguste Mounié, on peut quand même un peu s'étonner alors que vous rénovez la place que moi, j'appelle toujours Firmin Gémier, ça paraît évident dans un centre-ville de rénover les places. Est-ce que vous avez besoin des habitants pour vous dire que c'est bien de rénover les places ?

Deuxième élément : effectivement vous avez peut-être besoin d'avoir des informations qui vous remontent de la part des habitants. Et vous n'avez pas fait le choix d'organiser des structures qui vous permettent de remonter les projets comme des conseils de quartier ou des structures de ce type, donc vous passez par le budget participatif, pourquoi pas ?

Deux éléments quand même : sur le vote. Cette fois-ci une nouvelle formule de vote avait été choisie. C'est vrai que dans un premier temps, il suffisait d'avoir une adresse mail et c'était l'adresse mail qui déterminait le tout. Dans un premier temps, beaucoup d'habitants nous ont dit : « C'est pas mal ». Et puis après, à l'usage, on s'est rendu compte que n'importe qui, qui pouvait habiter à Mayotte, dans le Gers, ou à Antony, pouvait avoir une

adresse mail ou dix adresses mail, et il pouvait voter une fois ou dix fois, ou même peut-être plus. Donc pour nous, c'est encore une procédure qui n'est pas vraiment adaptée. C'est le premier élément sur la procédure de vote. Je crois qu'il faut vraiment travailler dessus.

Deuxième élément qui nous paraît très important dont on ne parle pas aujourd'hui : M. Limborg, je sais bien que vous n'êtes pas aux manettes sur tout, mais c'est le problème de la mise en œuvre parce qu'il y a plein de projets du premier budget participatif qui ne sont pas encore réellement appliqués !

M. le Maire : Quels projets ?

Mme HAGEL : Moi j'en connais.

M. le Maire : Dites-nous.

Mme HAGEL : Eh bien par exemple les capteurs,

M. le Maire : Les capteurs le seront, c'est en cours.

M. LIMBORG : Voulez-vous que je vous réponde maintenant ?

M. le Maire : On répondra tout à l'heure. Ensuite ?

Mme HAGEL : Le préau Paul Bert.

M. le Maire : On l'a reculé à cause des toilettes. Après ? Qu'est-ce que vous proposez ?

Mme HAGEL : Mais il y en a d'autres ! Les toilettes au Parc Heller, il semble que ça va arriver.

M. LIMBORG : Je vais vous répondre

M. le Maire : Citez ceux qui ne sont pas encore faits.

Mme HAGEL : Non mais...

M. le Maire : Vous voyez, vous lancez des accusations à tort ! Ils sont pratiquement tous réalisés.

Mme HAGEL : M. le Maire, nous élus minoritaires, nous sommes bénévoles, nous faisons ça sur notre temps personnel...

M. le Maire : Oui mais vous accusez quand même à tort !

Mme HAGEL : Bénévoles, totalement bénévoles, nous n'avons pas de services qui gèrent derrière nous, nous n'avons pas les informations que vous, vous avez, donc effectivement vous avez beaucoup plus d'informations que nous sur la manière dont vous avez mis en œuvre ; néanmoins on a des retours de certains habitants qui ont déposé des projets et qui nous disent : « ça n'avance pas ! »

M. le Maire : M. Limborg va vous répondre.

M. LIMBORG : Mme Hagel, d'abord, premièrement il y a une plateforme sur le site de la ville où l'on met en permanence l'état d'avancement de réalisation des projets, premièrement. Deuxièmement, tous les projets ont été lancés mais entre le fait de les lancer et de les réaliser, on parlait des travaux tout à l'heure qui n'avançaient pas pour des raisons qui ne dépendent pas de la ville, il apparaît aussi que quand on fait les choses, souvent c'est beaucoup plus long que prévu.

Alors pour les projets que vous avez cités, j'en ai parlé ici même il y a quelques mois, le projet du Préau Paul Bert, étant donné que les toilettes devaient être refaites avant et qu'on a dû défoncer la cour pour mettre les canalisations, on attend que les toilettes soient réalisées et on dit depuis quelques mois que le préau sera construit l'été prochain, pendant les prochaines vacances d'été.

Deuxièmement, les toilettes du Parc Heller : on l'a annoncé aussi. Il y a eu des études assez longues pour trouver l'endroit idéal avec les pentes... Le choix s'est décidé sur le bout de la Villa Yvonne à l'entrée du parc, les toilettes étaient commandées, tout était prêt et au dernier moment, les citoyens, les riverains se sont réunis pour l'interdire. Donc nous avons perdu huit mois. On a recommencé et c'est le plan B, le plan B qui me semble d'ailleurs très satisfaisant, on a décidé, les services ont décidé de récupérer les vieilles toilettes du manège, de les détruire et d'en mettre des nouvelles ; les toilettes, je pense, sont commandées et elles seront installées dans les semaines ou dans les mois à venir. Donc ce sont des projets qui sont lancés mais simplement parfois, ça prend un an, il faut peut-être se demander s'il ne faut pas parfois se donner deux ans.

Vous avez parlé des capteurs : là également, M. François Goulette l'a annoncé ici je crois, on a combiné ce projet voté du budget participatif avec le PoC and Go : on a fait travailler des start-up sur la qualité de l'air, on vous a dit qu'on utilisait une de ces start-up pour tester les capteurs dans l'année. Les tests sont faits, on peut annoncer que les capteurs vont être achetés... Je vais passer la parole à M. Goulette qui répondra précisément sur ce projet des capteurs.

Pour répondre au début de votre question, Mme Hagel, intéressante parce que les systèmes de vote, ça c'est très intéressant. Vous savez, on m'a appris quand je suis rentré en école d'ingénieur qu'à l'école on avait toujours une solution idéale pour un problème bien posé mais que dans la vraie vie, il s'agissait de choisir la moins mauvaise des solutions pour un problème mal posé. Bref, il n'y a pas de solution idéale ; l'an dernier c'était un code : chaque famille avait un code mais beaucoup de familles n'ont pas su que le conjoint ou des enfants en âge de voter pouvaient demander d'autres codes. Donc l'an dernier, on s'est privé certainement de plusieurs votes. Cette année, je vous disais qu'on était en phase de test, finalement c'est tout nouveau, on est en phase de test, cette année on a choisi ce système par un formulaire ; alors certainement ce que vous dites est vrai, bien sûr, mais j'ai l'impression que ce sera minime ; ceux qui ont deux adresses mail auront peut-être voté deux fois, ok, mais ça a permis aux enfants de voter... On ne peut pas évaluer ceux qui ont voté deux ou trois fois mais j'ai l'impression que ça se tient également aussi. Alors après, Grenoble a un système parfaitement rigoureux, ça coûte 17.000 €, juste le vote. Après on tombe dans des votes officiels et ce n'est plus le même budget. Donc on a testé et moi je trouve qu'il est aussi intéressant, j'ai trouvé qu'il était facile, certains Antoniens ont oublié aussi de valider, je le sais, je le pratique souvent, quand vous avez voté, vous recevez un mail après, il faut quand même cliquer sur le lien qu'on vous envoie ; si vous ne cliquez pas sur ce lien-là, votre vote n'est pas validé. Il y en a eu 200 qu'on n'a pas pris. On a vu qu'ils étaient arrivés en mairie, on ne les a pas pris parce que le citoyen ne l'a pas validé. La validation, c'est pour être sûr que ce soit la même personne que le mail, vous connaissez ça quand vous vous inscrivez à des sites. Donc pour le système de vote, on est très ouverts pour en trouver un autre, mais il n'y en a pas trente-six mille sauf à avoir une usine à gaz, très complexe et éventuellement très onéreuse, je trouve que ce deuxième mode de vote est relativement satisfaisant. Sachez pour terminer, avant de laisser la parole à M. Goulette, que vous aviez une enquête de satisfaction pour ceux qui ont voté : 57 % des participants sont très satisfaits par ce système, 32 % sont assez satisfaits, 7 % sont peu satisfaits et 3 %

ne sont pas du tout satisfaits. Il semblerait que la majorité ait apprécié cette formule finalement assez pratique.

M. le Maire : Je propose qu'on arrête là la discussion...

M. LIMBORG : Juste François Goulette pour donner la précision sur les capteurs.

M. le Maire : Mais d'abord, avant de parler des capteurs, Jean-Pierre Limborg va vous donner les résultats mais très succinctement et sans commentaires de la consultation des citoyens sur leur vision de l'avenir de la rue Mounié.

M. LIMBORG : Sur la consultation qui a eu lieu : d'abord je voudrais dire deux mots sur le processus, parce que si nous, on a eu modestement une esperluette, c'est parce que cette concertation était à trois niveaux : Là nous venons de faire la consultation citoyenne, c'est-à-dire qu'on a fait un sondage des tendances. Quelles sont les tendances ? C'est ce que je vais vous annoncer tout à l'heure. Grâce à ces tendances, les services vont commencer à travailler avec un maître d'œuvre, un maître d'ouvrage, ils vont travailler sur des propositions, c'est le deuxième palier. Et ensuite il y aura le troisième palier qui sera cette fois-ci une concertation. Donc nous reviendrons vers les Antoniens, ce ne sera plus une consultation mais une concertation avec une étude, une enquête d'utilité publique, et nous allons proposer aux Antoniens les trois ou quatre projets, enfin je ne sais pas combien seront proposés après étude de nos services, et là, nous rentrerons dans la concertation finale avant le choix de la solution. Donc c'est cette consultation à trois niveaux qui avait fait qu'on avait été un peu repérés par Mme Jouanno, Présidente de la Commission nationale des débats publics. Cela, c'était un préambule pour vous dire que c'était la première étape.

Là aussi, avec les formulaires, il y a eu une participation de 5.215 participants. Alors je vais donner simplement des chiffres très sommaires, les plus grands chiffres arrondis au pourcentage parce que sur le site de la ville, demain, vous trouverez les résultats complets. C'est-à-dire que vous trouverez un PDF avec les résultats globaux que je vais vous annoncer, vous trouverez un résultat par quartier, il y a dix quartiers, je vais vous donner les participations, vous trouverez les votes précis, il y avait 14 questions ; donc demain vous trouverez l'intégralité des réponses sur les 14 questions en globalité ou dans les dix quartiers. Donc les dix quartiers, je ne sais pas si je vous les énumère ici, vous les trouverez : la Fontaine, Parc de Sceaux, etc.

La tendance : 77 % des participants, donc sur ces 5.215, souhaitent un adoucissement, une réduction de la circulation. Sur ces 77 %, 39 souhaiteraient éventuellement une suppression des véhicules motorisés. 75 % voudraient donner plus de place aux piétons. 62 % des participants voudraient donner plus de place à la circulation des vélos. 51 % des participants veulent des trottoirs élargis au même niveau que la chaussée. 72 % des participants veulent moins de stationnement dont 47 % souhaiteraient la suppression des places. Et 72 % veulent plus d'arbres dans la rue. Voilà les grandes tendances et encore une fois, vous trouverez absolument tout demain sur le site de la ville.

M. le Maire : On continue parce que l'heure tourne. Vous allez avoir tous les chiffres demain sur le site.

Mme DELPECH : M. le Maire, nos deux groupes vous ont transmis un vœu sous forme d'appel aux Antoniens concernant la privatisation des aéroports de Paris et vous n'avez pas souhaité le retenir.

M. le Maire : Non.

Mme DELPECH : Par contre nous pensons que c'est important d'alerter les Antoniens sur ce sujet car ils sont doublement concernés en tant que citoyens et en tant qu'habitants proches de l'aéroport d'Orly. Donc si vous me permettez de lire cet appel aux Antoniens ?

M. le Maire : Oui, allez-y.

Mme DELPECH : Je vous remercie.

« Pour la première fois sous la Vème République, un RIP, Référendum d'Initiative Partagée, pourra être organisé par le Président de la République pour que les citoyens donnent leur avis sur une proposition de loi concernant le devenir de la gestion des Aéroports de Paris. L'initiative revient à 248 parlementaires de groupes politiques de Droite comme de Gauche qui ont déposé la proposition de loi intitulée « Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des Aéroports de Paris. » C'est un enjeu d'intérêt national construit au cours du temps grâce à nos impôts, un enjeu écologique, économique, stratégique, de souveraineté et de sécurité nationale. Cet enjeu revêt une importance plus particulière pour les Antoniens : source d'emplois, garantie sur le contrôle des nuisances sonores et de la qualité de l'air, régulation du trafic et en particulier des heures de nuit, et pour tous ceux qui utiliseront le transport aérien, tarification des vols et des parkings.

Pour que le Président de la République organise ce référendum, cette proposition de loi doit être soutenue par au moins 10 % du corps électoral, soit 4,7 millions d'électeurs et électrices d'ici le 13 mars 2020. Si le million de soutiens est atteint à ce jour, c'est insuffisant. C'est pourquoi les groupes « Antony avec vous » et « Antony à gauche » appellent les Antoniens à participer à cet exercice démocratique inédit en signant sur le site www.referendum.interieur.gouv.fr . Nous actons que la municipalité a organisé l'accueil des Antoniens à cet effet dans le hall de la mairie. Nous demandons, devant l'absence de campagne d'information de la part du Gouvernement et des médias, que la municipalité informe les Antoniens via les panneaux municipaux et le Bulletin Municipal. Merci. »

M. le Maire : L'information est faite. Très bien. Je passe donc la parole à présent à François Goulette pour nous parler des résultats du challenge numérique.

M. GOULETTE : Bonsoir Mesdames, Messieurs, la pollution atmosphérique est un enjeu majeur de santé publique puisqu'elle provoque 48.000 décès prématurés en France. Elle constitue ainsi la deuxième cause de mortalité évitable en France derrière le tabac et devant l'alcool. Ces chiffres proviennent d'études de l'Institut de veille sanitaire et de santé publique France, c'était dans un article du journal Le Monde de février 2019.

L'an dernier, en novembre 2018, nous organisons un événement sur le thème du numérique et de l'environnement dans le cadre de notre partenariat avec le Pôle de Compétitivité Systematic et nous annonçons le lancement d'un challenge numérique sur le thème de la qualité de l'air qui fut présenté au conseil municipal de décembre. Dans le même temps, ce thème qui préoccupe aussi à juste titre les habitants d'Antony a fait l'objet d'un projet qui a été choisi dans le cadre du budget participatif. Le challenge numérique a permis de faire travailler des entreprises innovantes sur le thème de la qualité de l'air. En nous inscrivant le programme PoC and Go financé par le Programme des Investissements d'Avenir, le PIA, nous avons pu, avec l'aide de nos partenaires, les Pôles de Compétitivité

Systematic et Cap Digital, aidés aussi par le Pôle Accéléra spécialisé dans les questions environnementales, lancer en début d'année un appel à projets national qui a suscité une dizaine de candidatures. Après sélection sur dossier puis audition, deux entreprises ont été sélectionnées en avril. Les deux entreprises retenues : Atmo Track, start-up nantaise et Aria Technologies, PME des Hauts-de-Seine, ont ensuite travaillé pendant plusieurs mois à la mise au point de Preuves de Concept, Proof of Concept en anglais, c'est pour cela qu'on les appelle des PoC, Proof of Concept, des « Preuves de Concept ». Nous avons présenté ces deux lauréats lors de l'événement « Industries 4.0 et Territoires », organisé ce 20 novembre 2019 à Vasarely.

En résumant à grands traits : Aria Technologies a développé une application de prévision de la qualité de l'air sur quelques jours à l'échelle locale, à destination d'utilisateurs professionnels, et Atmo Track a développé une application d'information du public sur la qualité de l'air grâce à des micro-capteurs fixes ou mobiles. L'une des solutions développées consiste notamment en une application pour smartphone destinée au grand public. Elle permet d'indiquer quartier par quartier la qualité de l'air basée sur des mesures de teneur en particules fines et prochainement en dioxyde d'azote pour la journée en cours. Elle donne aussi des recommandations en fonction de cette qualité de l'air.

Alors pour innover, je vais vous faire une petite présentation à l'écran en vous montrant cette application sur mon propre smartphone : Voilà un prototype, une Preuve de Concept, un PoC, c'est un terme assez courant dans le domaine de l'innovation ; cette application est une application qui n'existe pas ailleurs, elle a été conçue pour la ville d'Antony dans le cadre du Challenge Numérique. Il y a un écran avec un demi-cercle avec des heures de la journée, vous avez la qualité de l'air à Antony aujourd'hui, en fonction de l'heure de la journée : plus les mesures sont proches du centre, plus la qualité de l'air est bonne, c'est proche de zéro, c'est un indice, c'est l'indice de la qualité de l'air ITUA qui est normalisé, et plus c'est proche de l'extérieur, plus l'air est pollué. Aujourd'hui la qualité de l'air était bonne.

Mme HAGEL : Non mais ne rigolez pas, c'était la grève, il n'y avait pas de voitures sur les routes !

M. GOULETTE : Tout ceci est en test, ce sont des mesures réelles, ce n'est pas juste une photo, et c'est actualisé au cours de la journée. Alors exactement la fréquence je ne sais pas, mais c'est actualisé...

Mme HAGEL : Ce n'est pas en temps réel ?

M. GOULETTE : Là vous avez sur 12 heures

Mme HAGEL : Parce que le projet qui avait été déposé au budget participatif, c'était en temps réel.

M. GOULETTE : Est-ce que je peux terminer, Mme Hagel ? Est-ce que vous pouvez me laisser parler Mme Hagel ? Excusez-moi, vous m'avez interrompu, vous avez mis votre écran pour faire votre pub... un peu de respect, s'il vous plaît !

Alors pour terminer la présentation de cette interface, il y a une dizaine de quartiers d'Antony qui ont été choisis et donc on peut sélectionner la date du jour, également il y a des conseils personnalisés qui ont été ajoutés, donc si j'appuie sur « conseils », j'ai la possibilité d'avoir des conseils pour le public sensible, les gens qui veulent pratiquer du sport, porter un masque ou faire une ventilation de leur domicile. Également j'ai une

information sur les polluants, les PM10, les PM 2.5, je ne rentre pas dans les détails techniques.

L'application que je viens de vous présenter a été testée avec des mesures qui ont été effectuées par quelques micro-capteurs mobiles, disposés sur des véhicules municipaux se déplaçant dans la journée. C'est ce que je viens de vous montrer aujourd'hui. Donc on a quelques capteurs sur des véhicules et un capteur fixe actuellement. Elle sera testée prochainement auprès d'un panel d'habitants d'Antony volontaires, en particulier pour évaluer son ergonomie. Et à ce propos les habitants d'Antony intéressés peuvent se porter candidats pour tester, pour participer à ce panel de tests en envoyant un courriel sur le site de la mairie à webmaster@ville-antony.fr jusqu'à fin décembre. C'est la société qui le développe qui choisira, ce n'est pas une question d'élus, c'est la société qui les choisira, ce sont des tests techniques, d'ergonomie, pour voir si c'est bien conçu, si c'est facile à utiliser

...

Ces capteurs ont été évalués par des organismes, enfin les organismes compétents puisque c'est réglementé. Les mesures effectuées ont permis de voir jusqu'à présent que les résultats obtenus sur la qualité de l'air à Antony étaient bons. Donc la qualité de l'air, bien qu'elle puisse varier au cours de la journée et suivant les quartiers, est globalement bonne à Antony.

Le travail sur ce Challenge Numérique a permis en parallèle d'avancer sur la question des capteurs de la qualité de l'air demandés pour le budget participatif. Ainsi j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'issue de ce Challenge, nous allons déployer très prochainement une vingtaine de capteurs fixes et mobiles dans tous les quartiers d'Antony et que nous mettrons gratuitement à la disposition des habitants l'application mobile pour qu'ils puissent consulter chaque jour la qualité de l'air dans leur quartier.

La question de la qualité de l'air, c'est important de le rappeler, elle est très complexe, on l'a vu en s'intéressant à ce sujet, en l'approfondissant, améliorer la qualité de l'air c'est encore plus complexe, les facteurs de pollution atmosphérique sont nombreux et ils renvoient à nos modes de vie, de travail, de déplacements, et à notre consommation excessive d'énergie carbonée. Il importe que chacun prenne ses responsabilités pour changer les choses. En déployant ce réseau de capteurs et en mettant à disposition cette application, nous ne résoudrons pas tout mais nous nous engageons résolument vers la prise en compte de cette question et son appropriation collective pour que l'air à Antony soit toujours de la meilleure qualité possible. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Goulette. Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Oui, maintenant qu'on a eu une Preuve de Concept sur la grève, c'était déjà une bonne démonstration, après il faudra voir ce que ça va donner en réalité.

M. le Maire : C'est une start-up.

M. RUFAT : Oui c'est une start-up, mais là, la phase d'expérimentation avec les volontaires, c'est une phase qui avait été prévue dans votre phasage d'innovation, est-ce que ça veut dire que l'outil va encore être changé ? Est-ce que vous pouvez avoir une maîtrise ? Parce que si vous êtes dans cette logique-là de partenariat d'innovation, si vous utilisez ce système-là, il y a plusieurs phases qui sont prévues et à chaque jalon on a des modifications de l'outil, est-ce que vous avez prévu ça ? Et dans quel sens ?

M. GOULETTE : On est à la fin du Challenge à proprement parler, donc la phase de test en fait partie, c'est vraiment la finalisation de cette partie-là. Et la suite c'est le déploiement, on peut passer commande auprès de la société qui elle-même a développé ce concept mais dans l'idée de le vendre ailleurs. C'est-à-dire que leur intérêt c'est d'avoir un terrain d'expérimentation.

M. RUFAT : Bien entendu, c'est assez logique qu'Antony aide une start-up pour innover, c'est une bonne idée, on avait déjà proposé ça. Ce que je voulais dire, est-ce que j'ai bien compris : on a des données en temps réel, avec un arriéré de quelques heures, est-ce qu'il y a aussi prévu une avancée, des prévisions potentielles par quartier dans ce modèle ou bien c'est quelque chose qui est abandonné ?

M. GOULETTE : Dans les deux solutions qui avaient été retenues, l'autre entreprise est plutôt sur un modèle de prévisions, mais c'est un produit qui est plus complexe d'utilisation, qui est à destination de professionnels, c'est en réflexion pour la suite à donner mais en tout cas il n'est pas prévu d'en faire une application grand public. C'est vraiment trop complexe, il faudrait vraiment maîtriser l'interface. Là, la prévision se fait à quelques heures. Il y a un petit peu de prévision quand même... Ce que je n'ai pas précisé parce que c'est assez technique, il y a une agrégation de données, des données qui viennent à la fois des capteurs, ce qui donne la précision, mais également des données qui viennent d'Airparif et d'Inéris, et ces données-là font une prévision à quelques heures effectivement.

Mme HAGEL : Une petite question, Monsieur Goulette : ils seront situés où ces capteurs ? Parce que ça, c'est fondamental !

M. GOULETTE : Alors c'est pareil, c'est en cours de réflexion...

Mme HAGEL : Et est-ce que vous avez demandé aux habitants qui étaient mobilisés sur le sujet de vous faire des propositions ?

M. GOULETTE : Les habitants mobilisés sur le sujet sont dans le panel de personnes consultées...

Mme HAGEL : Vous êtes sûr ?

M. GOULETTE : C'est ce qui est prévu.

Mme HAGEL : Ah bon. Eh bien écoutez, ils seront ravis de l'apprendre.

M. le Maire : Vous en connaissez ?

Mme HAGEL : Oui j'en connais. Il y en a dans cette salle.

M. le Maire : Ah... mystère !

M. GOULETTE : Eh bien ils seront les bienvenus pour participer. Et sinon, pour le choix des capteurs : Simplement les préconisations de la société, c'est au moins une dizaine de capteurs. En en prenant vingt, une vingtaine, on est au-delà de leurs préconisations pour faire un maillage fin. On va réfléchir aux bons placements et donc il y aura des endroits avec des capteurs fixes et des capteurs mobiles. Les capteurs mobiles seront sur des véhicules municipaux.

Mme LE BRIS : J'ai une question toute bête : les véhicules sur lesquels seront les capteurs mobiles seront-ils des véhicules propres tant qu'à faire ?

M. le Maire : Non mais à l'avenir les capteurs seront tous fixes. Il y aura une vingtaine de capteurs fixes répartis dans toute la ville, comme ça on pourra avoir des données permanentes.

Mme LE BRIS : Oui bien sûr mais en attendant, tant qu'à faire, autant ne pas générer d'émissions de gaz à effet de serre sur les véhicules équipés de capteurs.

M. le Maire : Dans un premier temps, c'est une expérience et la ville dispose de véhicules électriques.

Mme LE BRIS : Voilà.

M. RUFAT : Comme mon vélo !

M. le Maire : Comme le vélo de M. Rufat !

M. GOULETTE : De toute façon les capteurs mobiles ne vont pas générer d'émissions supplémentaires puisqu'en fait ils ont simplement été posés sur des véhicules de la ville, qui se déplacent, qui sont des véhicules des services techniques, du courrier, et du CCAS.

M. le Maire : Bien. On a terminé avec les capteurs ?

Est-ce que Fabien Hubert peut nous dire un mot du **marché de Noël de Fontaine-Michalon** ? Est-ce que vous pouvez en dire un mot maintenant à une heure de grande écoute ?

M. HUBERT : C'est quelque chose de très important en effet, donc je profite de l'audience assez forte que nous avons dans la salle et dont je me félicite pour effectivement rappeler ici à tous les présents mais également aux auditeurs ou plutôt aux spectateurs qui nous suivent qu'un marché de Noël est organisé ce week-end dans le quartier de Fontaine-Michalon avec le soutien de la ville ; il aura lieu samedi et dimanche et donc à ce titre, ça fait d'ailleurs l'objet d'une délibération plus tard dans notre conseil, la ville qui accorde un soutien massif aux commerçants qui ont organisé ce marché de Noël vous proposera tout à l'heure de voter une subvention exceptionnelle d'aide à l'association des commerçants du quartier Fontaine-Michalon d'un montant de 7.500 € pour une opération qui, au global, en toute transparence, coûtera 25.000 € au total si on y ajoute tous les frais que la ville engage pour toute la partie que la ville prend en charge sur les frais logistiques, l'organisation matérielle de l'événement. Donc c'est un événement d'importance, il y aura diverses animations, on aura une belle animation dans le quartier avec un caricaturiste, le Père Noël, divers ateliers pour les enfants principalement, un manège qui sera installé dans le quartier, et donc il nous a semblé extrêmement important de manifester au travers de l'organisation de cette manifestation le soutien de la ville à ce quartier en difficulté du fait des travaux de la SNCF, et donc on vous engage à y venir et à faire savoir qu'il y a ce marché de Noël qui a lieu ce week-end afin qu'il y ait le plus grand nombre possible de personnes pour venir s'y distraire tout simplement mais également pour manifester le soutien de la ville tout entière à ce quartier qui en a bien besoin.

Mme HAGEL : Merci à M. Hubert de ces explications, les habitants du quartier sont assez sensibles au fait qu'il y a une animation maintenant dans ce quartier et je voudrais signaler que si cette animation dans ce quartier existe, évidemment la ville soutient, mais c'est avant tout les commerçants du quartier qui l'ont mis en œuvre et qui l'organisent, avec le soutien de la ville je ne le nie pas, mais qui ont organisé, qui ont eu l'idée et qui ont beaucoup œuvré pour que ce soit un grand moment. Donc je crois qu'on peut soutenir ces commerçants, ces commerçants qui ne sont pas des commerçants du centre-ville ; on verra dans une autre délibération que tous les commerçants ne sont pas traités de la même manière, donc voilà, un grand merci à ces habitants d'Antony qui font vivre nos quartiers.

M. le Maire : Merci Mme Hagel.

Je vais maintenant vous dire un mot de **l'Ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise au sujet de notre arrêté de l'utilisation du Glyphosate.**

Comme vous le savez, j'ai pris le 3 juin dernier un arrêté interdisant l'utilisation du Glyphosate dans un certain nombre d'espaces dans lesquels la loi ne l'interdit pas comme notamment les infrastructures ferroviaires et les espaces verts des entreprises et des résidences. Nous avons considéré en effet que le Glyphosate était dangereux pour la santé, en tout cas si l'on en croit l'OMS qui l'a classé parmi les agents potentiellement cancérigènes, ce que l'Etat a également admis puisqu'il en a interdit l'usage aux particuliers et aux collectivités publiques. On peut comprendre que l'agriculture qui n'a pas pour le moment de solution de rechange soit exclue provisoirement de l'interdiction mais beaucoup moins que cette dérogation bénéficie aussi à la SNCF, à la RATP et aux entreprises privées.

Or Antony, comme vous le savez, est traversée par plus de 8 km de voies ferroviaires qui jouxtent des milliers d'habitations et d'équipements dont certains hébergent des populations aussi fragiles que des nourrissons à l'hôpital privé, il y a 3.700 naissances chaque année, des enfants des écoles, des malades, des vieillards pour lesquels respirer du Glyphosate n'est pas vraiment indiqué. Pour protéger ces populations fragiles, il appartient au Ministre de l'Agriculture de prendre des mesures utiles dans le cadre de son pouvoir de police spéciale. C'est à lui qu'il revient, comme l'a rappelé le Tribunal Administratif, de prévoir l'interdiction ou l'encadrement de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans des zones utilisées par le grand public ou par des groupes vulnérables. C'est à lui. C'est son rôle.

Force est de constater que le ministre n'a pas pris de telles mesures. Le juge du référé a donc conclu que « eu égard... », je cite le juge du référé : « Eu égard à la présomption suffisamment établie de dangerosité et de persistance dans le temps des effets négatifs pour la santé publique et l'environnement des produits que l'arrêté attaqué interdit sur le territoire de la commune d'Antony, et en l'absence de mesures réglementaires suffisantes prises par le ministre titulaire de la police spéciale, le Maire de cette commune a pu à bon droit considérer que les habitants de celle-ci étaient exposés à un danger grave justifiant qu'il prescrive les mesures contestées par le Préfet. La requête du Préfet doit donc être rejetée. » C'est ce qu'a dit le Tribunal Administratif en référé.

Donc quand l'Etat est défaillant, il appartient au Maire d'intervenir. Le Préfet ne s'est pas avoué vaincu puisqu'il a fait appel devant le Conseil d'Etat. On verra ce que dira le Conseil d'Etat mais ce sera intéressant parce que si effectivement le Conseil d'Etat maintient la position du juge de Cergy-Pontoise, ce sera un revirement de jurisprudence essentiel. Mais dans la mesure où le juge estime que le Glyphosate est un produit dangereux pour les habitants, il n'est pas impossible qu'il le fasse. Tout dépend de la dangerosité que le Conseil d'Etat appréciera vis-à-vis du Glyphosate ; si jamais il trouve que ce n'est pas vraiment dangereux, effectivement il est probable qu'il ne dira pas ça.

Mme HAGEL : Je crois que ce n'est pas le seul moyen qu'utiliseront le Préfet et ses défenseurs, il y aura aussi des moyens de droit et c'est ce qu'on disait tout à l'heure, c'est-

à-dire qu'aujourd'hui nous sommes dans un système où on recentralise les décisions et cette décision qui aurait dû être de votre autorité, de l'autorité du magistrat Maire, est devenue une décision qui est de l'autorité d'un ministre, ce qui est un vrai problème parce que le ministre est-il en capacité de voir sur chaque parcelle de territoire où se trouvent les dangers ?

Après, il y a le problème de la dangerosité du Glyphosate : si les juges ne la reconnaissent pas, on est bien obligé de se dire que c'est de la cécité mentale grave, et ce sera très grave pour la santé, parce que dans les personnes à risques que vous avez citées, les personnes les plus à risque sont les femmes enceintes.

M. le Maire : Oui bien sûr, mais les nourrissons également, les vieillards, vous savez, ils sont tous à risques !

Il n'y a pas d'autre intervention ? Donc on passe au point suivant.

Et le point suivant c'est ma **réponse à la question écrite du groupe « Antony avec vous » sur les repas végétariens dans les cantines scolaires.**

Question écrite proposée par le groupe municipal « Antony avec vous » M. Rufat

Monsieur le Maire,

La loi EGalim, promulguée le 30 octobre 2018, relative à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, stipule qu'à compter du 1er novembre 2019, les cantines scolaires devront proposer au minimum un repas végétarien par semaine (art. L. 230-5-6). Cet article précise que le menu végétarien peut être composé de protéines animales ou végétales. Cette précision signifie qu'un repas où la source de protéines proviendrait des œufs ou du lait, est un repas classé comme végétarien. Et *a contrario*, qu'un repas dans lequel la source de protéines serait une viande animale (poisson ou viande), n'est pas un repas végétarien. Cette précision est essentielle pour différencier un repas végétarien dans lequel de l'œuf ou du lait peut être inclus, d'un repas "végan" dans lequel toute source de protéine animale est proscrite. La loi impose des repas végétariens, et c'est l'objet de cette question.

Lors du précédent conseil municipal du 26 septembre 2019, nous avons délibéré sur l'avenant numéro 1 au contrat de concession de service public passé avec la société SOGERES afin de procéder aux modifications liées aux mesures de développement durable inscrites dans la loi EGalim. Cet avenant proposait une nouvelle répartition qui maintenait les deux repas avec des œufs et substituait deux plats constitués de viande de dinde par deux plats végétariens. Mme Fauret pouvait répondre devant notre étonnement de ne voir que deux plats végétariens, je la cite : "*on propose déjà des plats sans viande comme l'œuf, l'œuf à la coque qui est très apprécié dans les écoles...*", c'est page 104 du procès-verbal que nous venons d'adopter. Malgré nos réserves, nous avons voté en faveur de cet avenant, donnant crédit à Mme Fauret de ses propos publics.

La réalité est toute différente. À la lecture de la page 57 du bulletin municipal officiel de novembre, seuls deux des menus du mois de novembre sont exempts de protéine animale, celui du mardi 5 novembre : omelette, et celui du mardi 26 novembre : courge, butternut et mozzarella. Autrement dit, il n'y a que deux repas végétariens par mois, au lieu de quatre, et vous ne respectez pas la loi.

La loi EGalim ne se limite pas à imposer quatre repas végétariens mensuels. Pour éviter les entournures, elle souligne (art. L. 230-5-4) que les gestionnaires des restaurants collectifs servant plus de deux cents couverts par jour en moyenne sur l'année sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification des protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas qu'ils proposent. L'enjeu d'imposer au moins 1 repas par semaine, et non 1 toutes les 2 semaines comme le fait la ville d'Antony, est principalement éducatif pour enrichir les habitudes alimentaires et ouvrir vers d'autres perspectives. Vous avez donc choisi délibérément de violer la loi.

Monsieur le Maire, vous avez su pour d'autres domaines aller au-delà des règles légales, comme pour l'interdiction du glyphosate ou pour l'installation des " laissez-passer vélo " aux feux tricolores, dans un esprit de protection de notre environnement. Nous vous demandons par conséquent de revoir cet avenant sur la restauration scolaire dans ce même esprit, et au moins de revenir à la loi.

Réponse à la question écrite du Groupe Antony avec vous

Chers collègues,

J'avoue que je n'ai pas suivi personnellement la programmation des menus pour le mois de novembre et la mise en œuvre de la loi Egalim.

La Direction de l'Éducation qui est très attentive, comme vous le savez, à la qualité des repas servis aux élèves, a considéré, sur la base d'une étude juridique sérieuse, qu'un menu végétarien pouvait inclure du poisson. C'était aussi l'analyse de la société Sogeres. Et cela n'a pas du tout choqué la Commission des Menus qui a validé sans réserve le programme de novembre.

Si la Direction de l'Éducation a retenu cette interprétation de la notion de repas végétarien, et non l'interprétation qui est la vôtre, c'est qu'elle a considéré qu'il fallait maintenir la qualité des repas fournis aux enfants. Or, il lui apparaît que son prestataire Sogeres n'est pas en mesure, pour le moment, de proposer des menus strictement végétariens, selon la définition intégriste que vous reprenez, qui soient de qualité acceptable et qui répondent à la philosophie de la Loi Egalim. Celle-ci privilégie les achats durables, c'est-à-dire les viandes Label Rouge, les poissons issus de la pêche durable et les produits bio. Or, les plats végétariens proposés à ce jour par Sogeres ne sont pas labellisés durables au sens de la loi et sont peu intéressants d'un point de vue nutritionnel, selon nos experts.

Quand il sera possible de proposer aux élèves des plats sans viande et sans poisson qui soient de qualité, il est clair que la ville les proposera. Ce n'est pas le cas, semble-t-il, aujourd'hui, de l'avis de la Direction de l'Éducation.

En conclusion, chers collègues, je pense qu'en la matière, comme en d'autres, il faut rester raisonnable. Il ne faut pas sacrifier l'intérêt des enfants à l'idéologie.

Ne cédon pas au fondamentalisme !

J'ajoute que la ville n'a pas attendu la loi Egalim pour adopter des mesures de développement durable dans nos cantines. C'est en 2010 que nous avons fait le choix d'avoir notre propre cuisine centrale, de doter celle-ci d'une légumerie et de privilégier des produits très qualitatifs pour une alimentation des enfants saine et diversifiée. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir dans ce domaine.

M. le Maire : C'est ma réponse et comme la procédure des questions écrites n'appelle pas de débat, on passe maintenant à l'ordre du jour qui appelle un vœu, le **vœu pour le retour de l'école Anatole France en Réseau d'Education Prioritaire**.

1 - VŒU POUR LE RETOUR DE L'ECOLE ANATOLE FRANCE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Cette année, plus encore que les précédentes, les équipes éducatives du groupe scolaire Anatole France doivent faire face à une situation indigne d'un Etat qui fait de l'égalité des chances son credo. En effet, il convient de rappeler que contre toute attente, cette école s'est vue privée en 2015 du statut de Réseau d'Education Prioritaire (REP) du seul fait que le collège Anne Frank perdait lui-même ce statut, la situation ayant évolué très favorablement du fait d'une modification profonde de la carte scolaire des collèges. La ville n'a cessé depuis lors d'appeler l'attention des Ministres de l'Education Nationale qui se sont succédé sur le caractère injuste et irresponsable de cette mesure mécanique mais elle n'a pas été entendue par les ministres successifs. Récemment, un rapport corédigé par l'universitaire Pierre Mathiot et par l'inspectrice générale Ariane Azéma, préconisait que les écoles dites « orphelines » puissent bénéficier du dédoublement des classes de CP et de CE1 à l'instar de celles qui font partie du Réseau d'Education Prioritaire dès lors qu'elles sont situées dans un quartier éligible à un contrat de ville. C'est le cas de l'école Anatole France. Alors même qu'il a considéré en 2014, après une analyse approfondie basée sur des indices sociaux, que le secteur des Baconnets au sein du quartier du Noyer Doré devait être maintenu en géographie prioritaire et qu'il devait faire l'objet d'un nouveau contrat de ville, l'Etat persiste à nier l'évidence en refusant de faire bénéficier l'école Anatole France du soutien dont elle a tant besoin pour mener sa mission. Pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes : Pour l'année scolaire 2018/2019, 102 enfants, soit le quart des effectifs de l'école, font l'objet d'un suivi en cellule de veille pour des problématiques multiples face auxquelles l'équipe éducative, malgré un investissement et une motivation en tous points remarquables, se sent le plus souvent impuissante.

Plus grave encore : non contente d'ignorer une situation de fragilité parfaitement connue des services de l'Etat, l'Education Nationale a décidé pour cette année scolaire la fermeture d'une classe en élémentaire, aggravant ainsi les difficultés et adressant à l'ensemble de la communauté éducative et à la ville d'Antony un message sans équivoque. Comment une telle incohérence entre les orientations décidées par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, le CGET, et les mesures prises par les autorités académiques est-elle possible ?

Aussi, face à cette situation incompréhensible et préoccupante, le conseil municipal demande une nouvelle fois que l'école Anatole France soit réintégrée dans le Réseau d'Education Prioritaire et qu'il y soit mis en œuvre le dédoublement des classes de CP et de CE1 en limitant leur effectif à 12 enfants, ainsi que toutes mesures d'accompagnement, de reconnaissance et de valorisation du travail de ses enseignants.

Devant l'urgence de la situation et sans attendre un éventuel retour au statut de REP de l'école Anatole France car il faut désormais agir vite, la ville qui fait de l'action éducative

l'axe central de son projet de territoire a décidé de prendre en charge la création d'un poste de travailleur social en milieu éducatif qui sera détaché à plein temps dans cette école afin d'y faciliter le lien entre l'équipe éducative et les parents, de mieux accompagner les familles en précarité vers les professionnels compétents, et enfin d'assurer une interface permanente entre l'école et l'ensemble des acteurs du contrat de ville.

J'ajoute que j'ai reçu hier soir une lettre de Mme Dumont, Directrice de l'école du Noyer Doré, elle demande que le vœu que nous présentons pour l'école Anatole France soit étendu à l'école du Noyer Doré, cela ne me paraît pas possible. Comme le reconnaît d'ailleurs Mme Dumont dans sa lettre, la situation de l'école du Noyer Doré est loin d'être aussi sérieuse que celle de l'école Anatole France. Le quartier du Noyer Doré a bénéficié, vous vous en souvenez sans doute, chers collègues, depuis 15 ans, d'une importante rénovation urbaine dans le cadre du programme de l'ANRU, qui a consisté notamment à apporter de la mixité sociale à ce quartier qui en était totalement dépourvu. Plus de 500 logements sociaux ont été démolis, partiellement remplacés par des logements d'accession à la propriété. Cette opération a fortement modifié la sociologie du territoire de l'école du Noyer Doré qui n'a plus grand chose à voir avec celle qui était la sienne du temps du Grand L. En revanche, la démolition des logements n'a pas du tout concerné le territoire de l'école Anatole France qui reste dès lors confrontée aux mêmes problèmes que précédemment, problèmes encore accentués aujourd'hui par la politique d'attribution menée par les services préfectoraux. Les problèmes que rencontre l'école du Noyer Doré ne sont pas de même niveau que ceux de l'école Anatole France, mais il n'en reste pas moins qu'il convient de les traiter.

C'est pourquoi la ville demande le maintien de l'école du Noyer Doré dans le dispositif CAPE renforcé dont elle bénéficie aujourd'hui mais dont elle ne bénéficie que d'une manière provisoire. Nous demandons le maintien en longue durée du dispositif CAPE à l'école du Noyer Doré.

Voilà le vœu que je propose, mes chers collègues, de voter.

Mme CHARRIER : Comme il est rappelé dans le vœu que vous venez de lire, M. le Maire, en 2015, lors de la sortie du collège Anne Frank du Réseau d'Education Prioritaire, les deux groupes scolaires du quartier du Noyer Doré se sont retrouvés « écoles orphelines ». Ces deux groupes scolaires, le Noyer Doré comme Anatole France, ont alors bénéficié de la CAPE dont vous venez de parler, d'une « Convention Académique de Priorité Educative Renforcée », j'insiste sur le « Renforcée » car seules trois écoles ont pu bénéficier de ce statut, ce qui prouve bien que des difficultés spécifiques avaient été remarquées pour ces deux établissements.

J'approuve tout à fait votre demande de retour des écoles orphelines dans un statut de REP ou de REP + qui permettra aux élèves comme aux enseignants de profiter du dédoublement des classes CP et CE1 dont ils ont fort besoin. Mais, sans nier les difficultés spécifiques au groupe scolaire Anatole France qui viennent d'être énoncées, au nom de l'équipe enseignante et des parents d'élèves du Noyer Doré, je me refuse à voir évincé de ce vœu le groupe scolaire du Noyer Doré lui aussi en quartier prioritaire. Si les conditions sont difficiles pour le groupe scolaire Anatole France, elles le sont aussi pour le Noyer Doré, à moindre titre peut-être comme vous venez de le signaler, et comme le signalait Mme Dumont, mais

la situation s'aggrave et risque de se détériorer si les moyens attribués par la Convention Académique de Priorité Educative cessent. Et je crains fort que si un accent est mis sur Anatole France, et seulement Anatole France, ce soit ce qui en résulte.

Je ne vous cite que quelques éléments pour appuyer cette demande : 20 % des élèves sont en cellule de veille ; 27 % des élèves sont pris en charge par le Réseau d'Aide Spécifique aux Elèves En Difficultés, le RASED ; 10 familles sont suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance, l'ASE ; et alors, M. le Maire, vous avez parlé de la mixité sociale mais alors qu'une mixité sociale « fragile » s'instaurait dans cet établissement, avec l'arrêt des moyens de l'école prioritaire cessera toute mixité sociale et cessera alors l'élan donné à cette partie du quartier. Et je pense, au contraire de ce que vous dites, que le vœu prendrait plus de force s'il englobait les deux établissements du quartier relevant du contrat de ville, car le quartier du Noyer Doré relève aussi du contrat de ville. Concéder que cet établissement en a moins besoin réduit la force de la demande. Le quartier est encore prioritaire. On ne sait ce qu'il adviendra en 2022 mais si on laisse partir des moyens accordés actuellement, on est quasi sûrs qu'on ne pourra plus les obtenir. Aussi nous vous demandons d'élargir ce vœu nécessaire au groupe scolaire du Noyer Doré afin que tous les élèves de ce quartier encore reconnu comme prioritaire puissent bénéficier d'une école publique ayant les moyens de lutter contre les inégalités.

M. le Maire : Il n'est pas question, Mme Charrier, de laisser partir les moyens. Nous avons demandé que l'école du Noyer Doré conserve durablement le dispositif CAPE Renforcé. Donc on le demande, on veut maintenir, on demande à l'Etat de maintenir les moyens au niveau du Noyer Doré. Mais nous considérons qu'Anatole France pose un problème beaucoup plus grave que le Noyer Doré ; d'ailleurs c'est simple : Anatole France est en totalité dans le périmètre prioritaire alors que seule la moitié du territoire du Noyer Doré s'y trouve ; la partie des nouveaux logements n'y est pas, vous le savez bien. Saïd peut le confirmer, seule une partie du Noyer Doré est dans le territoire prioritaire et par conséquent il est clair que mettre dans le même sac, si je puis dire, le Noyer Doré et Anatole France, affaiblirait notre position pour Anatole France. Il lesterait Anatole France d'un poids qui pourrait conduire le ministère à refuser. Donc nous, nous voulons montrer qu'Anatole France a vraiment des problèmes spécifiques, nous mettons les moyens, nous ville d'Antony, nous mettons les moyens pour améliorer la situation des élèves à Anatole France et nous demandons à l'Etat d'en faire de même.

Mme CHARRIER : Il y a un moyen que vous n'avez pas mis en œuvre, c'est de refaire une carte scolaire parce qu'en fait il y a une population qui est ghettoïsée du côté d'Anatole France...

M. le Maire : C'est ce que dira l'Etat peut-être d'ailleurs, alors évitez de le dire vous-même !

Mme CHARRIER : Je vous le dis à vous parce que je le pense aussi sincèrement !

M. le Maire : Oui mais là, on nous écoute !

Mme CHARRIER : En fait il y a tout un...

M. le Maire : Nos ennemis nous écoutent !

Mme CHARRIER : Oui, certainement, le ministre est devant sa télévision à nous regarder en ce moment, je suis sûre ! Non mais enfin c'est une réalité absolument...

M. le Maire : Vous jouez contre votre camp, Mme Charrier !

Mme CHARRIER : Non, je ne joue pas contre mon camp ! Simplement vous avez un quartier prioritaire...

M. le Maire : Vous tenez à faire échouer l'opération Anatole France !

Mme CHARRIER : Mais non, pas du tout ! Je ne veux pas du tout faire échouer l'opération Anatole France ! Moi, ce que je veux, c'est que les deux établissements réussissent !

M. le Maire : Non, ce n'est pas possible. Vous savez bien que c'est impossible !

Mme CHARRIER : Non, pourquoi ?

M. le Maire : On a déjà demandé 7 fois au ministre !

Mme CHARRIER : Non mais moins on demande, moins on a !

M. le Maire : Il a toujours refusé !

Mme CHARRIER : Là vous demandez que la CAPE renforcée soit maintenue, si ça se trouve, en insistant sur Anatole France, vous délestez le Noyer Doré et les difficultés qu'il a, et les moyens sauteront !

M. le Maire : Ecoutez, je pense que nous allons passer au vote, juste après Mme Delpech.

Mme DELPECH : Oui, parce que moi je rejoins tout à fait l'intervention de...

M. le Maire : Oui, c'est normal.

Mme DELPECH : ... de ma collègue Marité Charrier et je l'élargirai encore...

M. le Maire : Où à Pajeaud et à Anne Frank ? Pourquoi pas ?

Mme DELPECH : Non pas du tout, ni l'un ni l'autre figurez-vous ! A Henri-Georges Adam parce que la situation est vraiment grave dans ce collège et je vais vous la décrire, parce que Marité Charrier vient de vous sortir ses chiffres, elle ne les a pas inventés ces chiffres, la situation de l'école du Noyer Doré est vraiment ce qu'elle vient de décrire.

Donc ce vœu arrive aujourd'hui, à proximité des élections sans doute, en complet décalage non seulement avec les besoins sur le terrain mais aussi avec votre politique menée au long de ce mandat où vous avez toujours lié la situation de l'école Anatole France avec celle du Noyer Doré. En novembre 2017 encore, avec Mme Dumas, vous avez interpellé M. Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, sur les moyens à accorder à ces deux écoles. Les groupes scolaires Anatole France et Noyer Doré bénéficient, comme vient de le dire Marité, d'une convention d'accompagnement pour les priorités éducatives ; le collège Anne Frank dispose également de moyens renforcés et si les résultats sont au rendez-vous pour ce collège, c'est encore fragile et les moyens doivent être maintenus. Tel n'est pas le cas pour le collège Henri-Georges Adam qui accueille des élèves de l'école Anatole France, des élèves de Wissous pour certains primo-arrivants parlant à peine le français, des élèves des résidences socialement en difficultés comme Les Morins ou Champagne. Ces difficultés sont aggravées pour ceux qui habitent loin dans le quartier du Noyer Doré et pour plusieurs raisons : les passages des bus sont souvent irréguliers, entraînant des retards au collège, les élèves rentrent le plus souvent à midi pour manger chez eux, enfin c'est ce qu'on espère, le bus est souvent plein aux heures d'entrée et de sortie, ce qui oblige à prendre le suivant, entraînant énervement et fatigue.

De plus cette année, le collège accueille une classe supplémentaire comme vous le savez, en sixième, et il se trouve en sureffectif : 360 élèves au lieu de 300 élèves. Les classes sont en moyenne à 30. Enfin, vous connaissez les résultats du Brevet des collèges, ce sont les

plus faibles de la ville, malgré l'engagement d'une équipe pédagogique soudée et dynamique qui multiplie les projets et les activités périscolaires.

En bref ce collège a besoin d'être aidé plus fortement en dotations horaires et en moyens humains. Un Réseau d'Education Prioritaire doit être rétabli sur Antony, intégrant les groupes scolaires du Noyer Doré, d'Anatole France et le collège Henri-Georges Adam, tout en maintenant les moyens supplémentaires alloués au collège Anne Frank.

M. MEUNIER : Si nous en sommes là aujourd'hui, à demander par ce vœu le retour de l'école Anatole France en Réseau d'Education Prioritaire, c'est parce qu'en 2015 le gouvernement, dans une mesure logique purement comptable de l'éducation et s'en servant comme d'une variable d'ajustement budgétaire, a décidé de retirer ce statut au collège Anne Frank et donc par là-même aux écoles qui lui étaient rattachées. C'est cette même logique qui a décidé l'Education Nationale, sur les instructions du gouvernement, à fermer dans cette même école une classe en élémentaire cette année. Comme pour les communes, l'Etat demande à l'Education Nationale de faire plus avec moins de moyens, au détriment des professeurs, des enseignants et des élèves.

Je voterai donc ce vœu, et même si l'école Anatole France est dans une situation plus tendue, plus fragile, je regrette quand même que l'école Adolphe Pajeaud et l'école du Noyer Doré qui dépendaient elles aussi du collège Anne Frank, ne fassent pas partie de ce vœu. Comme pour le fait que l'école Anatole France ne soit pas éligible au dédoublement des classes de CP et de CE1, cela démontre les limites de la politique de la ville et du contrat de ville.

M. le Maire : Qui d'autre veut s'exprimer encore ?

M. RUFAT : Je demande une suspension de séance. Parce qu'on vous a fait plusieurs propositions, vous ne les reprenez pas...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : j'ai bien entendu, donc si vous voulez ...

M. le Maire : J'ai répondu d'avance

M. RUFAT : Pas sur le collège. Non, pas sur le collège,

M. le Maire : Il fallait en parler avant !

M. RUFAT : Non ? pas sur le collège. C'est pour ça que je vous demande une suspension de séance...

M. le Maire : Le vœu que nous proposons concerne Anatole France, ne noyez pas le poisson !

M. RUFAT : Je vous demande une suspension de séance. On a le droit ! On ne le demande pas souvent...

M. le Maire : D'accord.

M. RUFAT : Si vous voulez que le vote et le vœu de la ville aient du poids, je vous demande une suspension de séance, et peut-être qu'on pourrait rediscuter.

M. le Maire : Eh bien 5 minutes.

(La séance est suspendue quelques minutes)

M. RUFAT : Merci M. le Maire de nous avoir accordé cette suspension. Donc une explication de vote : On regrette que vous changiez de stratégie et que vous ne vouliez pas coupler ces deux écoles qui ont été liées. Ceci étant, on comprend que vous avez élargi

votre vœu initial puisque vous avez rajouté le Noyer Doré sous forme de CAPE renforcée, donc on comprend que vous rajoutez ce maintien dans le vœu et on acte que vous ne souhaitez pas rajouter le collège, donc on en tirera les conséquences, on se retournera vers le Département pour obtenir des informations là-dessus.

Donc compte tenu que vous avez ouvert au Noyer Doré, pas suffisamment comme on le souhaiterait, mais pour donner du poids à ce vœu, nous le voterons.

M. le Maire : Merci M. Rufat, nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. ARIPA : Vous avez des pouvoirs pour tout le monde ?

M. le Maire : Non, il y a des absents qui n'ont pas donné de pouvoir, M. Duriez, je n'ai pas vu de pouvoir, Mme Lajeunie non plus, qui d'autre encore ? Enfin le secrétariat général tient ça. C'est à l'unanimité des présents et des représentés, mais pas de ceux qui n'ont pas donné de pouvoir. D'accord ? Il y en a qui n'ont pas voté, mais la DGA fera le compte exact. Nous passons maintenant à la présentation du bilan annuel de la gestion de la dette. La parole est à M. Médan.

I - FINANCES -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : En préambule, par rapport à ce qui a été dit avant, tous les capteurs de la « qualité de la dette » sont au vert et je vais essayer de le démontrer à l'aide de ces quelques slides. Le bilan carbone de la dette est excellent, oui.

La ville, vous le savez, finance ses investissements par un autofinancement, des ressources externes et des emprunts, et forcément dans une période où les taux d'intérêts sont très faibles, historiquement bas, on a deux avantages : d'une part la charge de la dette baisse, et d'autre part les emprunts que nous pourrions souscrire seront évidemment beaucoup plus légers, vu les taux d'intérêt.

Alors quelques éléments de base : la ville d'Antony, depuis des années, ce n'est pas nouveau, a financé ses programmes d'investissements assez lourds et régulièrement élevés de façon optimale, en souscrivant des emprunts à taux fixe, à des taux très bas, sans risque pour l'avenir, et optimisant plus la gestion de sa trésorerie puisque le taux qui pèse sur la trésorerie est lui aussi très faible. Donc on maîtrise l'endettement depuis quelques années, il baisse, et il a retrouvé aujourd'hui son niveau de 2014, malgré, comme je le disais, l'importance, la régularité, la stabilité des investissements réalisés.

Je rappelle quelques données pour conclure cette présentation et faire en sorte qu'elle soit la plus rapide possible tout en étant une présentation importante puisqu'il s'agit quand même d'un élément fort de notre programme de financement. Quelques données :

Tout d'abord aujourd'hui on constate un partage en faveur des taux fixes très majoritaire : 62 % de la dette est une dette en taux fixes, et 10 % de la dette bénéficie d'un taux 0, ce qui montre bien que le fait de dire que les taux sont historiquement bas, ce n'est pas simplement de la théorie. Les charges financières, vous le savez, sont en baisse continue.

La dette, si on calcule tous les ratios financiers sur la dette ou connexes à la dette, les ratios sont bons ; alors on évoque souvent le ratio classique Klopfer qui est aux alentours de sept

années, 7 ans c'est très bon, c'est très en-dessous de la valeur qui pourrait commencer à être inquiétante et encore... Le taux moyen en 2019 a encore un petit peu baissé par rapport à 2018 puisqu'il se situe à 1,59 %.

Donc en conclusion de cette présentation que nous avons souhaitée rapide malgré le document qui est beaucoup plus précis, la ville maîtrise une dette qui est très raisonnable et qui correspond à 2.000 €, et c'est même moins, 1.900 € par habitant, et n'oublions pas, comme d'ailleurs notre autofinancement, que l'endettement ce n'est pas pour faire plaisir à X, à Y, c'est un endettement pour tous les Antoniens, qui profite à tous les Antoniens, qui profite à tous les niveaux aux Antoniens, que ce soit du côté des sports, de la petite enfance, de la réhabilitation, des écoles, etc... Donc c'est vraiment quelque chose qui a une réalité même si les aspects financiers peuvent parfois faire un peu oublier cette réalité. Je vous remercie.

M. RUFAT : J'ai bien aimé l'expression de « capteur » parce que comme M. Goulette a dit qu'il y avait des capteurs fixes et des capteurs mobiles, on est aussi dans cette logique-là avec la dette : il y a des taux fixes et des taux que j'appellerais « mobiles ». Donc vous avez choisi de manière peut-être moins « fondamentaliste », pour reprendre le terme qui nous a été opposé tout à l'heure, de renoncer aux taux variables que vous aviez pris pendant une période, notamment les taux variables déguisés en taux structurés qu'on appelle aussi des emprunts toxiques.

Si tout est vert aujourd'hui, c'est aussi parce que les clignotants rouges soit ont été éliminés, on verra comment, soit les oranges commencent à verdir progressivement ; parce que tout n'est pas terminé, il nous reste encore dans cette dette des restes des anciens emprunts toxiques. On va voir ça. Donc ils s'éteignent, ils s'éteignent parce qu'au fur et à mesure que le temps avance, on les rembourse, donc ils disparaissent peu à peu des radars mais ils existent toujours.

Alors vous dites qu'on a atteint le niveau de 2014, c'est exact, mais M. le Maire, lorsque vous êtes arrivé aux commandes de cette ville, la dette était aux alentours de 70 millions, 74, 75...

M. le Maire : 74, oui.

M. RUFAT : 74, oui. Donc vous l'avez presque fait doubler puisqu'on est arrivé à 140...

M. le Maire : Non, 118.

M. RUFAT : 140...

M. le Maire : Oui mais maintenant elle est à 118.

M. RUFAT : Vous l'avez fait monter à 140, alors bien sûr, maintenant elle descend, c'est ce qu'a dit M. Médan, je suis d'accord, elle revient au niveau de 2014, mais avant de revenir au niveau de 2014, elle était un peu plus élevée.

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Vous l'avez fait doubler, alors évidemment on ne pouvait pas continuer sur cette tendance ; vous ne pouviez pas continuer à augmenter la dette de je ne sais pas combien, 7 à 10 millions par an. Donc c'est logique qu'à un moment donné, vous vous rendiez compte que ça ne peut pas durer, qu'on ne peut pas atteindre le niveau de l'ALOHA qui est assez exceptionnel. Donc le reflux de l'endettement, c'était assez logique.

Vous avez aussi bénéficié de transferts des compétences vers le Territoire : nous n'empruntons plus pour faire la piscine, nous n'empruntons plus pour faire le théâtre, donc il y a une certaine logique à avoir une dette qui diminue.

Il reste néanmoins que de la période des emprunts aux taux complexes et à l'effet levier et autres facteurs multiplicatifs, nous avons des conséquences, il nous en reste deux avec toujours des taux liés au franc suisse, à la livre sterling, avec des calculs assez compliqués qui ont pu échapper à certains et qui pouvaient aboutir à des taux extrêmement élevés en cas de situation dégradée. Il nous en reste deux qui sont de plus en plus petits, donc on ne va pas insister. Il nous reste également deux des taux fixes que nous avons contractés pour abandonner ceux des taux structurés qui étaient dangereux, qui nous avaient parfois coûté des taux d'emprunt de 13 %, donc ils nous restent, et ils nous restent avec des taux fixes parmi les plus élevés de cette dette, plus de 3 % ; et nous bénéficions, c'était probablement dans vos diapos plus détaillé, nous bénéficions du fonds de soutien qui a été dégagé par le précédent gouvernement pour aider les collectivités à se sécuriser ou se désensibiliser pour prendre le terme de l'époque, et qui nous apporte 373.000 €, et qui nous permet de réduire de 0,3 % le taux moyen de notre dette.

C'étaient mes commentaires sur le bilan de la dette. C'est assez logique que les bilans viennent au vert puisque vous avez renoncé aux facteurs qui étaient assez préoccupants.

M. le Maire : Bien. Nous passons maintenant au point suivant, il n'y a pas de vote puisque c'était une simple information.

2 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2019 (Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le document résume l'ensemble des éléments en plus, en moins, sur le fonctionnement et sur les investissements. Alors on sait bien que malgré le soin porté à la construction d'un budget primitif, des ajustements sont toujours nécessaires, nous ne sommes pas dans un monde de science exacte. C'est l'objet de la décision modificative :

L'ensemble de ces éléments conduit à deux remarques qui me semblent être importantes et que j'ai isolées en synthèse : c'est que tout d'abord la section d'investissement est abondée de 1.270.891 € ; et deuxièmement que le besoin d'emprunt se réduit de 3.780.700 et des poussières du fait de cette DM. Donc c'est évidemment un résultat positif, et au-delà des questions que vous pourrez éventuellement poser sur cette DM je préciserai deux choses : tout d'abord je vous propose d'évoquer les questions relatives aux non-valeurs qui figurent dans la DM lors du point n° 7, pour ne pas tout mélanger et être un peu plus structurés dans le débat, et je souhaitais aussi faire remarquer comme l'a fait Fabien qu'il y avait dans cette DM une subvention pour les commerçants de Fontaine-Michalon qui contribue à marquer le coup et je voulais simplement profiter de cette DM pour dire en gros à un maximum de concitoyens peut-être de se rendre dans ce quartier plus régulièrement mais il est un peu tard et je crains que nombre de concitoyens ne soient plus à l'écoute.

Pour la DM, nous sommes à votre disposition pour répondre éventuellement aux questions, bien qu'on ait déjà répondu en commission des Finances à beaucoup de questions précises qui ont été posées. Merci.

M. RUFAT : Je remercie M. Médan et les services d'avoir répondu de manière épistolaire à mes questions précises, donc je n'ai plus besoin de reposer ces questions-là puisqu'elles ont été honorées.

Quelques commentaires rapides comme l'a fait M. Médan sur trois points : 1,2 M€ d'autofinancement, ce n'était peut-être pas ce qui était prévu au départ, puisqu'il y a quand même deux réalisations inhabituelles dans cette DM : ce sont les pénalités de 400.000 € pour l'école Dunoyer de Segonzac...

M. le Maire : Ils sont en retard, oui.

M. RUFAT : Oui en retard, peut-être plus si j'ai bien compris, c'était sûr qu'on avait 400.000 € plus les droits de mutation du bâtiment ou de l'immeuble de la Croix de Berny. Donc ça fait 800.000 € plus 400.000 €, ça fait 1,2 M€, c'est à peu près la somme de l'autofinancement, donc c'est un autofinancement qui est assez alimenté par des recettes exceptionnelles.

Exceptionnelle, cette DM est exceptionnelle, une DM à 68 M€, on est d'accord que c'est quelque chose d'exceptionnel. Je ne crois pas que beaucoup de communes présentent des DM à 68 M€ !

M. MEDAN : J'aurais pu dire aussi qu'on pourrait parler de cela lors du point 8.

M. RUFAT : On parlera de l'exceptionnalité lors du point 8.

Donc l'autofinancement était d'autant plus facile à obtenir qu'il y avait deux recettes exceptionnelles qui permettent de le constituer.

Deuxième élément : On peut revenir sur la restauration et mentionner ici que le nouveau contrat avec la SOGERES nous fait une économie de 100.000 €, moi je pense que cette somme d'argent doit être investie dans la qualité que vous allez mettre dans le bio puisque vous allez exiger, j'espère que vous allez avoir le courage d'exiger de SOGERES d'améliorer sa prestation et de faire en sorte que les repas végétariens qui seront proposés bientôt, puisque vous nous avez dit que vous vous engagez à le faire, s'il faut apporter un peu d'huile, de liant à SOGERES, vous avez de quoi satisfaire l'appétit de SOGERES dans ce domaine.

Dernier point : ce sont les reports ; on le verra peut-être après avec les crédits aussi mais les reports sont de l'ordre de moins 2,7 M€ si j'ai bon souvenir, ce ne sont pas des reports en investissement j'entends, ce ne sont pas des reports considérables, et donc quand vous avez dit que les entreprises font faillite, ont des failles, on n'est pas sûrs des délais, ça ne se traduit pas budgétairement, on ne voit pas qu'il y ait davantage cette année de reports que les années précédentes, donc ce n'est pas le sentiment que j'ai, peut-être que vous avez d'autres explications sur ces reports.

Ce n'est pas exactement ce dont on avait discuté en budget principal, M. Médan, parce que vous l'avez présenté à 40 et quelques millions si j'ai bon souvenir... Alors peut-être qu'il y a une explication mais ce n'est pas uniquement sur le fait d'avoir des entreprises qui n'honorent pas leurs échéances ...

Alors cette DM étant issue du budget principal sur lequel nous n'avons pas voté, nous ne voterons pas, d'autant qu'il y a des thèmes que l'on verra dans la délibération 8 notamment qui viendront ensuite.

(Vote à main levée chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section

d'investissement : délibération adoptée par 39 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

3 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 : REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Quelques questions : Ce qui est intéressant dans ces crédits d'investissement qui sont prévus pour démarrer l'année 2020, c'est de les comparer aux annulations précédentes. Donc j'ai déjà posé des questions mais il me semble important de les porter publiquement.

Il y a des reports qui ont eu lieu dans la DM qu'on vient de voir, des opérations qui sont exclues ou sorties du champ des investissements et qui ne réapparaissent pas dans les crédits que vous proposez ou réapparaissent de manière très faible, et donc je me pose des questions sur plusieurs opérations. Comme j'ai posé des questions par écrit, ça ne va pas vous surprendre, donc j'imagine que vous avez la réponse précise.

Il y a eu une annulation sur l'école Pajeaud dont on vient de parler. Il y avait 30.000 € qui ont été annulés là en 2019, et 0 prévu en 2020. Donc il y a peut-être une explication sur Pajeaud ?

Antonypole : j'ai cru comprendre que le projet d'Antonypole changeait. Alors on vient d'annuler 300.000 € d'un côté, on en crée 30.000 de l'autre, et 30.000 c'est tout petit petit par rapport à ce qui a été annulé.

Le parking Firmin Gémier, c'est pareil, on avait une grosse somme : 70.000 € d'un côté, plus petit de l'autre côté.

Et enfin, il y avait un projet de démolition au 18 de la rue Sommer, donc dans la zone industrielle, qui n'apparaît plus, est-ce que sur ces opérations-là vous avez des explications à nous donner, M. le Maire ou M. Médan ?

M. MEDAN : Non, il n'y a pas d'explications forcément précises ; vous supposez qu'il y a toujours une raison précise, moi j'invoquerais parfois des raisons plus d'ordre technique, liées à la chronologie des travaux, liées au fait parfois que certains travaux coûtent moins cher, alors je ne vois pas pourquoi on les remettrait s'ils ont coûté moins cher alors qu'on les a payés ; alors parfois dans certains cas, mais si vous voulez vraiment avec précision, vous avez posé ces questions il n'y a pas longtemps, ça fait assez peu de temps, et on vous a répondu quand même aussi sans vous donner les explications précises sur chaque point mais on vous a quand même apporté une réponse en vous disant : de temps en temps ça coûte moins cher, de temps en temps il y a un problème de chronologie de travaux, de temps en temps on décide volontairement avec les services qui organisent ces travaux de dire : on n'aura pas besoin de ces sommes immédiatement ... Si on les a annulées, ça ne veut pas dire qu'on les annule définitivement mais qu'on les retarde, donc voilà, ce sont les réponses que je vous ferai globalement sur les éléments que vous avez posés ; si vous voulez des réponses plus précises vraiment sur chaque point, on pourra vous les apporter en nous laissant un peu plus de temps pour le faire.

M. le Maire : Oui, en fait on répondra vraiment à votre question lors du vote du budget

2020, c'est-à-dire après les élections.

M. FEUILLADE : Juste une remarque : Pierre évoque effectivement Antonypole. Rappelez-vous mes interventions, nos interventions, en début d'année et avant l'été parce qu'à chaque fois vous nous disiez « l'étude, elle est en cours, vous aurez les résultats au printemps ». Le printemps est passé, je vous ai posé la question à l'été, vous m'avez dit « vous l'aurez en septembre », on ne l'a toujours pas. Je vous ai même proposé de l'inscrire dans votre compte de campagne puisqu'il n'y a que vous qui connaissiez les résultats de cette étude. Aujourd'hui on nous dit « eh bien non, on n'a rien, pas de financement et on met 3.000 € » ; et l'autre jour le Maire nous dit en réunion de commission : « Mais si, j'ai un projet »... Personne ne le connaît, à part vous qui avez dit : « On va faire une Aréna, on va faire un grand truc de sport, une grande salle d'exposition, de congrès, de machin, etc ... » Il a un projet, vous, vous ne le connaissez pas mais lui, il en a un ... Donc on se demande où l'on est, où l'on est dans tout cela ! Est-ce que les 300.000 € qui étaient prévus ont été à nouveau faits pour une étude dont personne n'aura connaissance parce qu'on l'a foutue dans les tiroirs et on a complètement changé de stratégie ? Est-ce qu'aujourd'hui effectivement on est sur une Aréna ... Au moins qu'on le sache, au moins qu'on le sache !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 39 voix Pour et 8 Abstentions.)

4 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Une petite question : dans les associations soutenues, il y a Need Radio qui est une web radio, c'est super de savoir qu'il y a une radio de ce type à Antony, ils sont bien installés dans des locaux municipaux remis à neuf par la Mairie, c'est une très bonne chose, mais je voudrais avoir quelques explications : est-ce qu'il y a des stagiaires Antoniens en formation dans cette radio ? Et combien de temps d'antenne pour des Antoniens ou pour des sujets disons liés à Antony ? Parce que l'impression qu'on a quand même, c'est que Need radio, ils ont quand même un peu besoin de nous, ville ... et on se demande si nous, on a besoin d'eux ?

M. le Maire : C'était votre seule question, Mme Hagel ?

Mme HAGEL : Oui

M. le Maire : Alors M. Aït-Ouaraz va vous répondre.

M. AÏT-OUARAZ : Effectivement c'est une radio, comme tu l'as précisé, qui se situe au niveau du centre social et culturel, qui émet quotidiennement, donc oui, pour répondre à ta question, il y a différents stagiaires, des jeunes stagiaires Antoniens qui participent à l'activité de cette association, il y a au total 35 personnes, enfin 35 bénévoles qui composent l'association...

Ta question est relative aux émissions : il y a effectivement des émissions, alors je ne sais pas à quelle heure tu te connectes pour écouter, tu écoutes 24 heures sur 24 ? Tu ne dors pas ? Je t'invite à travailler un peu plus tôt que d'habitude le matin, ou à te coucher un peu

plus tard que d'habitude pour effectivement pouvoir écouter ; tu te connectes sur le site web, enfin il y a des choses qui sont publiées.

Alors ensuite il y a effectivement un lien entre nos différents services, en termes je dirais de transmission d'informations et l'association. L'association est présente dans pas mal d'événements...

Mme HAGEL : Non !!!

M. AÏT-OUARAZ : Tu ne peux pas dire non ! A la fête de la musique il y a eu différents...

Mme HAGEL : A Festisol ça a été toute une histoire ! Arrête !

M. AÏT-OUARAZ : Tu parles d'un événement particulier mais si on regarde la fête de la musique, si on regarde le semi-marathon, tu étais présente au semi-marathon ? Donc tu les as vus, tu as pu voir le travail, le Forum de l'emploi... Enfin, sur tous les principaux grands événements de la ville l'association est présente, et puis ce sont des bénévoles, ils gèrent leur temps comme ils le peuvent mais ils sont assez présents.

Maintenant si tu as des idées originales en termes d'émissions, je pense que tu veux en venir là, tu peux tout à fait prendre contact avec eux et leur proposer.

Mme HAGEL : Mais je l'ai déjà fait ! Sans aucun retour !

M. AÏT-OUARAZ : Mais te donner le rôle d'animatrice, désolé, non.

Mme HAGEL : Sans aucun retour ! Mais je voterai quand même cette délibération, n'ayez crainte.

M. le Maire : Quel poids vous nous enlevez !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 2 ne participant pas au vote : M. SERIN et Mme COVI.)

5 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2020

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous avez pu disposer de toutes ces pages qui indiquent les tarifs, je vous laisse la parole. Merci.

M. MEUNIER : Comme d'habitude, un certain nombre de tarifs municipaux augmentent : + 1,2 % pour les droits de voirie, + 5,5 % pour les équipements sportifs, + 5,5 % sur les tarifs du marché, sans compter la création d'un tarif de nettoyage pour la salle du Mont-Blanc. Les élections municipales approchant, un certain nombre de tarifs qui ont augmenté année après année tout au long de votre mandature demeurent inchangés. Vous vous servez en réalité des tarifs municipaux comme d'une variable d'ajustement budgétaire, des tarifs municipaux qui constituent en réalité des impôts déguisés.

M. FEUILLADE : Juste sur la 5.05 concernant les locations de salles. Juste une remarque et je tiens à le faire ici parce que je suis déjà intervenu, on a écrit avec Isabelle : la salle LCR des Morins, c'est un scandale ! Ça fuit de partout, il y a la moisissure, les gamins qui s'entraînent là pour faire de la boxe, ... Quand va-t-on enfin dans ce quartier mettre les moyens pour rénover, réhabiliter, et notamment cette salle, franchement c'est lamentable, c'est sale de partout !

Alors ce n'est pas la ville, je sais, je dis toujours que c'est Antony Habitat mais c'est feu Antony Habitat, mais c'est pire qu'avant, donc il faut qu'ils s'y mettent ! il faut la rénover cette salle, comme le reste !

Mme HAGEL : Moi, je voudrais comme quasiment chaque année vous parler, et parler aux Antoniens qui nous écoutent des tarifs les plus bas d'Antony pour louer un bien que vous pourrez après utiliser pour faire des affaires. Je vous explique : Les terrasses en centre-ville à Antony, qu'elles soient couvertes ou non couvertes, c'est-à-dire du terrain qui est loué à la ville, à l'année, les terrasses ouvertes c'est 6 € du mètre carré, c'est-à-dire le prix HLM sauf qu'un HLM c'est fait pour loger une famille, et là c'est...

M. le Maire : C'est à ciel ouvert

Mme HAGEL : Les terrasses couvertes, elles sont un petit peu plus chères, on est à près de 12 €, mais ça reste toujours les prix HLM, or c'est toujours pareil, ce n'est pas pour loger une famille mais c'est pour faire des affaires... Alors je suis un défenseur du commerce de proximité mais là, je ressens quand même qu'il y a des cadeaux !

M. le Maire : Ça se sent ! Qu'est-ce que ce serait !

Mme HAGEL : Il y a des cadeaux, parce que les droits de voirie quand même, très souvent ils ne sont pas payés mais je pense que ce n'est pas les commerçants par contre ... Quand les droits de voirie ne sont pas payés, c'est des promoteurs qui passent dans la ville,

Mme SANSY : Mais de quels droits on parle ?

Mme HAGEL : On parle des droits de voirie et des droits à être sur la voirie communale, Mme Sansy. Si vous aviez ouvert votre dossier ...

M. HUBERT : Tu te présentes en défenseur du commerce mais de fait tu conçois les terrasses comme avant tout une utilisation commerciale de l'espace public. Nous, à la différence de ce que tu peux penser, on les conçoit avant tout comme un espace d'animation de l'espace public et c'est une des raisons pour lesquelles on trouve important de les maintenir à un niveau relativement bas mais qui est cohérent avec tous les autres tarifs d'occupation du domaine public, parce que c'est une animation. C'est la première des animations d'une commune que les terrasses et leur occupation par les citoyens.

Mme HAGEL : Ce sont vos choix.

M. MARTIN : Vous avez parlé de promoteurs qui ne paieraient pas leurs droits, vous pouvez m'en citer un ?

Mme HAGEL : Non je n'en citerai pas, mais quand on voit les droits...

M. MARTIN : Non mais c'est important...

Mme HAGEL : Non écoutez, enfin on ne peut pas citer les promoteurs qui ne paient pas leurs droits...

M. MARTIN : Tous les promoteurs paient leurs droits !

M. le Maire : Et on y veille de près !

Mme HAGEL : On voit dans les admissions en non-valeur après...

M. MARTIN : Tous les promoteurs paient leurs droits.

Mme HAGEL : On voit bien qu'il y a des gens qui ne paient pas...

M. le Maire : Et ils n'ont pas tous de terrasse.

Mme HAGEL : Mais c'est autre chose

M. le Maire : C'est autre chose.

Mme HAGEL : Ah bien sûr ! C'est autre chose.

M. le Maire : On vote tarif par tarif.

(Vote à main levée sur les droits de voirie : délibération adoptée par 46 voix Pour et 1

voix Contre.)

(Vote à main levée sur les équipements sportifs : délibération adoptée par 44 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les manifestations sportives : délibération adoptée par 45 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les locations de stands du marché : délibération adoptée par 45 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les salles municipales : délibération adoptée par 39 voix Pour, 1 voix Contre et 7 Abstentions.)

(Vote à main levée sur les tarifs de stationnement : délibération adoptée par 46 Pour et 1 Abstention.)

M. le Maire : Et enfin vote pour les animations

(Vote à main levée sur les animations : délibération adoptée par 40 voix Pour et 7 Abstentions.)

M. le Maire : Et le reste est inchangé. On ne vote pas quand c'est inchangé.

6 - FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - ADDITIF

Rapporteur : M. Gilles LE LAMER

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : On n'a pas eu le temps d'en parler en commission, M. Le Lamer, mais quels motifs pour retirer ces prestations au CSA ? Pourquoi vous avez décidé de remettre ça en ville ?

M. LE LAMER : Simplement parce que les modes d'inscription par exemple pour le semi-marathon ont changé, c'est plus rapide maintenant parce que c'est par internet, vous le savez aussi bien que moi. Avant, il y avait des systèmes de vases communicants, la ville versait au CSA des subventions et le CSA s'en servait pour payer les prix, donc on pense que c'est plus facile de les payer en direct.

M. le Maire : C'est aussi pratique maintenant de le faire en direct.

M. RUFAT : C'est très bien de simplifier les flux financiers.

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES IRRECOURVABLES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEDAN : Effectivement on aurait pu en parler lors de la DM1 où les chiffres ont été indiqués. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs et en créances irrécouvrables les éléments présentés dans les deux tableaux que vous avez dans le dossier. Le premier tableau présente les non-valeurs et le second tableau présente les décisions judiciaires et les créances irrécouvrables sur lesquelles on va abandonner 25.878 €. Et pour les non-valeurs, on est à un total de 261.000 €. Je vous remercie.

M. FEUILLADE : Juste une réflexion, une remarque, je l'ai faite à la commission puisqu'on a eu des explications d'ailleurs sur ces recettes non recouvrées. Moi je considère que c'est le travail de l'Etat. C'est le Trésor Public, le comptable, qui a en charge de recouvrer les recettes. Eh bien c'est cette responsabilité qu'il nous faut engager devant le ministère des Finances ! Il faut qu'on dise au ministère des Finances : Ecoutez, voilà, il faut que vous preniez votre part dans cette affaire ! Il n'est pas normal, me semble-t-il, que le contribuable Antonien ait seul à charge le fait que l'Etat n'ait pas été capable de récupérer, alors pour diverses raisons certainement, mais que ce soit uniquement la ville qui prenne en charge, ça ne me paraît pas être une bonne chose. Je pense qu'il faut mandater M. le Maire pour interpeler l'Etat pour lui dire : « M. le Ministre des finances, il ne faut passer un peu à la caisse dans cette affaire ». Voilà.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 39 voix Pour et 1 voix Contre et 7 Abstentions.)

8 - FINALISATION DE L'OPERATION DE TRANSFERT DE L'ACTIVITE « LOGEMENT SOCIAL » A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Effectivement c'est un petit dossier de 160 pages que vous avez tous sans doute appris par cœur comme moi, et qui indique à travers de multiples tableaux une situation financière avec plein de zéros, c'est assez simple en fait, c'est parce que la ville s'est engagée en 2017 dans une démarche visant à transférer l'activité du logement social Antony Habitat vers la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat. Donc il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites. A la fin de l'année, Antony Habitat a transféré tous les actifs, et entre le moment où il a transféré les actifs et le moment où il y a eu en fait le décret portant dissolution, il a fallu engager quelques dépenses encore... très, très peu, mais malgré tout, la ville est obligée aujourd'hui d'acter tous les documents qui ont été faits, tous les documents officiels et notamment à la page 2 de ce document, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir statuer sur quatre éléments :

- Tout d'abord approuver le rapport du liquidateur ;
- Ensuite approuver le compte financier de l'exercice 2018 ;
- Le compte financier de liquidation de l'exercice 2019 ;
- Et approuver notamment la souscription de parts sociales supplémentaires prises par la ville d'Antony dans Hauts-de-Bièvre Habitat, plus un certain nombre de documents.

Donc ce sont en fait quatre votes ou quatre délibérations en une mais je pense qu'on peut parfaitement les englober cette fois-ci parce que si vous votez oui à l'une, vous devez voter oui à toutes les autres, et idem pour un vote négatif. Je vous remercie.

M. MEUNIER : Un transfert de l'activité Logement d'Antony Habitat à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat justifié par le fait de ne pas vouloir dépendre pour le logement social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris. On ne dira jamais assez les méfaits de la loi MAPTAM, et de la loi NOTRe à l'origine de la métropolisation de nos territoires sur le modèle des Landers allemands, une vision portée du reste par l'Union Européenne.

Ceci dit, que ressort-il du rapport de liquidation d'Antony Habitat ? Un excédent de liquidation constitué pour partie de comptes au Trésor, pour un montant de 5.400.573,44 €. Un excédent qui, selon l'article L 421.7-7-1 du code de la Construction de l'habitation, doit être investi en fonds propre par la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat pour le financement d'opérations de développement et d'amélioration de son parc de logements sociaux. Je ne peux que souhaiter donc que cet excédent de liquidation serve pour partie à la construction de nouveaux logements sociaux permettant ainsi de répondre aux besoins de logements des demandeurs de logements sociaux Antoniens et non à l'acquisition d'un patrimoine déjà occupé. Qu'il serve aussi pour partie au financement d'opérations de réhabilitation et non au financement de nouvelles opérations de démolition, à l'exemple de la tour du 6 rue Scherrer à Antony et de la Cité Jardin de la Butte rouge à Châtenay-Malabry : deux cas où le patrimoine aurait très bien pu être réhabilité, sécurisé, comme le demandaient les locataires, et non démoli.

M. FEUILLADE : Rapidement une explication de vote et puis une demande : On avait voté contre cette procédure qui, comme vous l'affirmiez ici M. le Maire en séance publique, n'avait d'autre objet disiez-vous que de contourner la loi qui faisait obligation de regroupement des offices HLM au sein des Territoires. Vous n'étiez d'ailleurs pas seul à vouloir vous affranchir de la réglementation, il faut le reconnaître, nombreux sont les maires de droite comme de gauche, du Territoire de Vallée Sud Grand Paris qui ont mis en place ces stratégies de contournement de la loi et, il faut le reconnaître, -et avec la bienveillance de M. le Préfet, il faut le rappeler-, y ont réussi.

Pour Antony, entre autres, ça a été aussi l'occasion d'évincer pour partie la représentation des associations de locataires et de se débarrasser également des associations familiales, etc., toutes ces associations qui siégeaient au conseil d'administration.

Depuis la mise en place de la gestion Hauts-de-Bièvre Habitat, jamais cette gestion n'a été aussi opaque, jamais, jamais ! Et Dieu sait que ça fait des années et des années que j'y mettais mon œil... Aujourd'hui impossible ! Donc nous voilà donc au terme du processus et donc nous allons confirmer notre opposition, évidemment. Cependant, parce qu'on est aussi des gens réalistes, M. le Maire, vous le savez bien, puisque cette nouvelle structure existe, et d'évidence elle ne disparaîtra pas demain, nous souhaitons que notre conseil municipal puisse au moins une fois par an, au moins une fois par an, avoir connaissance du rapport d'activité de cet organisme dont la ville détient plus de 49 % des parts ; que notre conseil municipal soit sollicité également sur les projets de construction et d'entretien lourd de ce patrimoine. A cet instant par exemple, outre la réhabilitation en cours des immeubles Bas Gravières, qu'on attendait depuis six ans, j'ai regardé ce soir, la première référence dans le DOB de anciennement feu Antony Habitat datait de six ans !

Donc réhabilitation en cours des immeubles Bas Gravières, nous n'avons connaissance que d'un projet de construction de logements en accession sociale, vous y avez fait référence tout à l'heure, au Noyer Doré, suite à la destruction de la tour 6, et dont les travaux nous dit-on débuteraient en 2020/2021 ; et environ une soixantaine de logements familiaux dans la ZAC Jean Zay à l'horizon 2024. D'ici là, rien !

Voilà donc un bien maigre programme pour cette nouvelle structure, qui selon le Président, notre cher Jacques Legrand, avait pour objectif « une plus grande agilité » nous disait-il et

devait être « l'outil majeur du développement du logement social et mixte de notre ville, permettant d'atteindre, (alors il ne nous a jamais dit quand), les 25 % de logements sociaux imposés par la réglementation ». Voilà une proposition que nous faisons, au moins puisque nous sommes avec le Département et Hauts-de-Seine Habitat quasiment majoritaires, nous avons 49 %, qu'au moins notre conseil soit éclairé une fois par an sur ce qui se passe dans cet office, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je doute bien qu'ici un ou deux conseillers municipaux au plus aient connaissance de ce qui se passe dans cet établissement qui est d'importance pour le devenir de notre ville.

M. MARTIN : Juste très rapidement, je voudrais quand même corriger une grave erreur, à savoir la représentation des locataires : le conseil d'administration est composé de douze personnes. Il y a quatre représentants de locataires. Dans l'ancienne structure le conseil d'administration était de vingt-trois personnes et il y avait quatre représentants de locataires.

M. FEUILLADE : On ne va pas polémiquer mais il y avait 4 Antoniens. C'était à Antony, donc il y avait 4 représentants de locataires d'Antony. Aujourd'hui, il y en a 2. Alors il y en a bien 4 pour Châtenay et Antony mais il n'y en a que 2 pour Antony ! Ça divise par 2 !

M. MEDAN : Mais c'est la même proportion.

M. FEUILLADE : Attention M. Médan, là vous entrez dans un truc ... je vous parle des représentations des locataires. Non, ce que vous dites, ce n'est pas vrai... On a divisé par 2, vous n'allez pas me la faire, il y a la moitié : il y avait 4 représentants des locataires Antoniens, il n'y en a plus que 2.

M. le Maire : Mais la proportion est la même. 4 sur 12, c'est pas mal encore !

M. FEUILLADE : Dans la ville, il y a à peu près trois associations de locataires, avec seulement deux, vous étiez sûrs d'en éliminer une, et avec Jacques Legrand vous savez comment il faut faire notamment pour éliminer la CNL.

M. le Maire : On passe au vote. Il faut voter : il y a quatre délibérations, est-ce que vous voulez voter les quatre de la même façon comme précédemment ? Vous êtes d'accord ? Alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibérations adoptées par 40 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS LIEU-DIT LES PRES POUR LA CREATION D'UN COLLEGE PROVISOIRE A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE SEINE

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

M. le Maire : Alors il s'agit en fait du terrain de foot de Pajeaud que la ville se propose de mettre à la disposition du Département des Hauts-de-Seine.

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur ce qui vient d'être dit à propos de la reconstruction d'Anatole France. Construit en 1961, le groupe scolaire Anatole France est depuis bien longtemps inadapté, mal isolé, avec des locaux trop petits et ne correspondant plus aux normes. Il est donc question de le reconstruire et ce, depuis longtemps. Je reprends l'historique et encore je suis sûre que j'en oublie : en 2013 les études pour la

reconstruction de ce groupe scolaire étaient réalisées et les travaux devaient commencer en 2015. En 2015 on repousse à plus tard car à ce moment s'engage la construction de nouveaux groupes scolaires : rue Lavoisier et la reconstruction de Dunoyer de Segonzac. On trouve alors une idée qui permet de justifier le recul : on lie cette construction à celle d'Anatole France. Quand Dunoyer de Segonzac, le nouveau, ouvrira, les locaux de l'ancienne école serviront à héberger les élèves d'Anatole France. Bon, vous notez que de toute façon ce ne serait toujours pas possible puisque l'école n'est toujours pas ouverte, mais de toute façon le problème ne se pose pas car pendant ce temps-là, on a changé de projet. Comme le collège d'Anne Frank doit être réhabilité, des préfabriqués vont être construits à proximité par le Conseil Départemental, c'est ce qui vient d'être évoqué dans cette délibération, et en septembre 2023, s'il n'y a pas de retard, quand les lieux seront libérés, les élèves d'Anatole France pourront être hébergés dans ces préfabriqués, ce qui permettra alors, à moins qu'il y ait encore un retard, d'entreprendre les travaux de reconstruction d'Anatole France ; c'est-à-dire pas avant 2023 ... Et quand on voit l'évolution des travaux et les difficultés qu'on a, on peut dire que c'est 2024 ou 2025 !

Et pendant ce temps-là, on aura construit une nouvelle école à Jean Zay. Là les habitants n'attendront pas : l'école ouvrira en même temps que leur seront livrés les appartements.

M. le Maire, quand il s'agit des responsabilités de l'Etat, par exemple dans le vœu que vous avez fait dans la première moitié de ce conseil, vous savez bien valoriser les besoins du groupe scolaire Anatole France. Mais quand il s'agit de ce qui dépend de vous pour donner un autre souffle, une autre dignité à ce groupe scolaire, vous en reculez constamment l'échéance. Plus de dix ans que vous savez devoir reconstruire ce groupe scolaire, plus de dix ans que vous tergiversez, et surtout que vous mettez vos priorités ailleurs ! Je suis vraiment désolée mais s'il s'agissait d'un groupe scolaire en centre-ville, ou dans un quartier pavillonnaire, il y a longtemps qu'il aurait été reconstruit. Merci.

M. le Maire : Je ne peux pas vous laisser dire ça. Mme Charrier, je ne peux pas vous laisser dire ça ! Vous trouvez qu'on ne construit pas assez d'écoles en ce moment ?

Mme CHARRIER : Ah oui justement mais vous ne reconstruisez pas Anatole France !

M. le Maire : Mais l'école Anatole France n'est pas du tout en mauvais état, contrairement à ce que vous dites.

Mme CHARRIER : Attendez ! C'est mal isolé !

M. le Maire : L'école élémentaire est en excellent état, l'école maternelle moins, mais l'école maternelle a fait l'objet de travaux pour la faire durer encore quelques années, travaux qui ont été assez lourds. Vous l'ignorez peut-être mais moi je le sais. L'école maternelle a été refaite avec tous les travaux d'étanchéité indispensables.

Mme CHARRIER : Mais l'isolation n'est pas faite.

M. le Maire : Et l'école élémentaire ne pose aucun problème, à tel point même que certains que je connais ont critiqué ma décision de la reconstruire. Ils trouvaient que l'école était très bien comme ça et qu'elle pouvait durer. Moi j'ai décidé quand même de la reconstruire mais il n'y a pas le feu, du tout !

Par contre, il y avait davantage besoin de construire l'école Dunoyer de Segonzac et c'est pour ça qu'on a construit d'abord et avec les retards que vous savez l'école Dunoyer de Segonzac, mais retards qui ne sont pas imputables aux services de la mairie. Ce ne sont

pas les ingénieurs de la mairie qui sont mauvais, qui font qu'il y a des retards, c'est parce que les entreprises font faillite les unes après les autres. D'accord ?

Mme CHARRIER : Ce n'est pas ça que je conteste.

M. le Maire : Ce ne sont pas eux qui sont en cause, ce sont les entreprises. Pour Anatole France, il y a eu effectivement des reports mais ces reports étaient tous fondés et si, en l'occurrence, on retarde encore de deux ou trois ans, c'est parce que c'est le meilleur moyen d'assurer des locaux provisoires pour les enfants d'Anatole France, c'est effectivement de réutiliser les locaux provisoires du collège. Sans cela, on aurait quelques problèmes pour arriver à déménager plus de 400 élèves. Ce n'est pas simple. Vous voyez le nombre de cars qu'il faudrait pour véhiculer tous ces élèves ? C'est vraiment une opération énorme ! Ce n'est pas Dunkerque mais presque ! C'est une opération très complexe, et grâce au couplage avec le projet du Département sur Anne Franck, on peut effectivement trouver des conditions idéales, idéales pour la reconstruction d'Anatole France.

Je vais passer maintenant la parole à Mme Bergerol qui va nous parler de la reconstruction d'Anne Frank.

Mme HAGEL : Vous parlez de conditions idéales...

M. le Maire : Idéales, on ne peut pas trouver mieux. On ne peut pas trouver mieux, Mme Hagel ! Ou alors dites-nous quelle serait votre solution !

Mme BERGEROL : Il s'agit juste en effet de procéder à la rénovation du collège Anne Frank, s'il y avait une seule raison c'est que ses performances énergétiques sont vraiment déplorables puisqu'en termes d'énergie ce collège consomme à peu près 50 % de plus que les autres collèges, qu'en effet, comme vous l'avez dit, nous espérons que la notification du marché va être établie au mois d'avril 2020, et donc les travaux entre la rentrée 2020 et... on espère en effet, maintenant il faut prendre toutes les précautions quand on annonce des travaux, rentrée 2023 ; et enfin il s'agit d'une opération de 40 millions d'euros. Ceci pour montrer qu'une réhabilitation coûte très cher. On sait pourquoi il faut réhabiliter ce collège et non pas en construire un autre, c'est historique, c'est l'œuvre d'un architecte bien connu.

Et enfin, pour revenir un instant sur les collèges de notre commune, sachez qu'en effet le Département renforce les équipes éducatives en adultes notamment sur Henri-Georges Adam, Anne Frank et Descartes, en nommant un médiateur dans ces trois collèges pour faire suite un petit peu à ce qu'on disait sur les collèges tout à l'heure.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE SISE 21 QUATER RUE DES SORRIERES APPARTENANT A MONSIEUR LAHILLADE ET MADAME DULONG

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE DEUX PLACES DE PARKING SITUEES 23 RUE DE L'EGLISE A ANTONY

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES VACATAIRES – MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Une question : Pourquoi est-ce que la surveillance du Point Ecole Groupe scolaire des Rabats n'existe plus alors que cette rue est très dangereuse particulièrement aux entrées et sorties du groupe scolaire et du collège ?

M. le Maire : Nous sommes dans la délibération du recrutement et de la rémunération des vacataires, Mme Delpech, je ne vois pas le rapport.

Mme DELPECH : Eh bien il n'y a pas de surveillance de Point d'école là. Il n'y a pas de surveillance de Point d'école !

M. SERIN : Ce n'est pas en rapport avec ma délibération mais on va vous répondre, je vous promets.

Mme HAGEL : Je voudrais juste dire à nos auditeurs que les directeurs de centres de loisirs de notre ville, qui sont vacataires, qui s'occupent donc de nos enfants le mercredi et les vacances scolaires, sont payés brut 12,64 € de l'heure.

Deuxièmement les animateurs qui s'occupent de nos enfants le matin, le midi et le soir, dans le périscolaire, sont payés brut 11,49 € de l'heure avec un statut de vacataire, c'est-à-dire aucune sécurité, rien ! Je te prends aujourd'hui, je m'en vais demain ou on te jette demain ! Je veux dire par là qu'avec des salaires de ce type, je trouve que les personnels qui font correctement leur boulot, et il y en a, sont vraiment à remercier et à féliciter.

M. SERIN : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE DES AGENTS DE LA VILLE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV – EDUCATION

15 - ADOPTION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LA DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DUE A CES ETABLISSEMENTS

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : M. le Maire, c'est la loi, nous allons voter cette délibération mais il y a des situations sur Antony de parents Antoniens qui, pour des raisons liées à la société d'aujourd'hui, notamment à ce qu'on appelle les « gardes partagées », ont des situations extrêmement compliquées qui font que parfois des Antoniens ont leurs enfants scolarisés dans une commune limitrophe parce que l'autre parent réside dans la commune limitrophe, or dans ces cas-là chaque parent paie pour la semaine dont il est chargé. Oui, c'est comme ça, c'est la loi. Il se trouve donc qu'aujourd'hui vous avez des parents antoniens qui dans des villes limitrophes sont obligés de payer plein pot parce que vous n'avez pas d'accord entre vous, la ville d'Antony et les villes limitrophes de manière à ce que, assez normalement finalement, ces nouvelles situations liées à une civilisation, une société qui change, soient prises en compte. Ce n'est pas ce soir qu'on va régler ça, je sais que les services de l'Education ont très bien compris mon questionnement quand j'en ai parlé en commission ; j'espère quand même que vous trouverez un jour des solutions.

M. le Maire : Ça, c'est pour les écoles publiques.

Mme HAGEL : Oui, pour les écoles publiques.

M. le Maire : Mais on parle du privé, là.

Mme HAGEL : Oui mais on paie pour les écoles publiques.

M. le Maire : J'ai bien noté que vous évoquiez un problème pour les écoles publiques,

Mme HAGEL : On paie pour les écoles privées, on pourrait peut-être aussi payer pour les gamins qui sont dans des écoles publiques des villes limitrophes. Comme ça, les villes limitrophes pourraient accepter des tarifs au quotient T ou au taux d'effort pour ces enfants.

M. le Maire : Non mais attendez, là pour le moment, on est sur le privé, ne mélangeons pas ... mais je suis d'accord pour en discuter, notamment en commission éducation.

Mme FAURET : Juste pour répondre à Mme Hagel : oui, on a entendu votre demande, vous en avez parlé en commission, mais en effet c'est souvent à la demande des familles qui demandent d'avoir une facturation pour les semaines où ils ont la garde, et c'est la première fois que vous nous faites cette demande.

Mme HAGEL : Oui mais j'en parle parce que je crois qu'il faut qu'on s'adapte à la société. Ce n'est pas à la société de s'adapter à nous.

M. le Maire : Vous avez raison mais on parle là d'une participation au financement des écoles privées, qui est d'accord pour le forfait proposé ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Nous notons que cette année 16 projets ont été retenus, ce qui marque

un investissement dynamique des enseignants. Mais en fait, si on regarde un peu plus, on voit que c'est seulement la moitié des écoles qui sont concernées, et en plus ce sont souvent les mêmes. Il faudrait donc s'interroger sur les raisons de cette indifférence pour certains autres groupes scolaires, peut-être n'ont-ils pas une information venant de la Mairie ou une stimulation suffisante, il faudrait sans doute la renforcer.

En tant qu'élus de la minorité, nous constatons que le document qui nous est transmis ne comporte que le titre des projets dont nous ne savons rien. Alors, on avait demandé d'avoir des explications, dans la commission Education on ne peut pas tout faire, on n'a pas assez de temps, surtout que là elles se succédaient toutes les unes derrière les autres, donc nous avons reçu un petit document, en effet, merci Mme Fauret de nous l'avoir fait parvenir, mais il est lui aussi extrêmement concis et on ne sait pour ainsi dire rien, ni sur le fond ni sur les modalités des projets. Aussi nous demandons qu'au moins quelques lignes d'explication figurent dans la délibération proposée, ce qui serait à la fois signe de transparence et de respect pour notre fonction d'élus.

Mme FAURET : En effet, suite à la commission, je vous ai transmis un tableau avec une phrase brève mais qui disait un peu un résumé de chaque projet, et selon votre demande aussi, vous aviez pour chaque école le nombre de classes et d'élèves qui étaient concernés.

Mme CHARRIER : Oui merci d'ailleurs d'avoir fait cet effort mais ceci dit, c'est quand même extrêmement concis.

Mme FAURET : C'était pour que ça rentre dans un tableau, comme ça c'est plus lisible.

Mme CHARRIER : Oui bien sûr, ça rentre dans un tableau, mais ça ne nous indique rien en ce qui concerne et le fond et les modalités des projets.

Mme FAURET : Ecoutez, on prendra note pour la prochaine fois pour vous décrire un peu plus le projet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Les familles ayant un enfant en situation de handicap souhaitent que cet enfant puisse profiter le plus possible d'une insertion en milieu scolaire ordinaire ainsi qu'en CML. Cette insertion avec d'autres enfants est d'ailleurs doublement profitable puisqu'elle est formatrice et enrichissante tant pour ceux qui sont accueillis que pour ceux qui accueillent. Nous saluons donc les efforts faits en ce sens.

Il s'agit ici d'un accueil en temps périscolaire c'est-à-dire pendant la pause déjeuner, en début et en fin de journée, ainsi que dans les centres municipaux et nécessitant pour les enfants en situation de handicap un encadrement suffisant et adapté. Nous sommes favorables à ce projet de renforcement du nombre de personnel accueillant, surtout si ce

personnel est formé en conséquence avec une formation spécifique permettant à chacun de remplir sa fonction sereinement.

Alors pour ce qui est du montant de la subvention, nous notons une fois encore, on l'avait déjà dit l'année dernière, que la subvention demandée à la CAF continue de diminuer. Elle était de 30.379 € en 2017, elle est réduite à 11.197 € en 2018 et à 10.668 € cette année. On peut s'interroger sur les raisons de cette baisse qui n'est pas négligeable.

M. le Maire : Vous avez raison. Moi aussi je m'interroge.

M. MEUNIER : Bien sûr je voterai cette subvention en faveur des personnes en situation de handicap par leur insertion en milieu scolaire. Je profite de cette délibération pour rappeler que le handicap ne concerne pas que le handicap physique mais également le handicap mental. Et que quel que soit le handicap, l'insertion des personnes en situation de handicap dans la société se doit de constituer une des priorités de notre société. Encore faudrait-il, pour les personnes en situation de handicap mental, que la psychiatrie ne constitue pas le parent pauvre de la médecine hospitalière de la santé. Nous sommes bien placés à Antony avec l'hôpital Erasme pour savoir que les soignants en milieu psychiatrique font pourtant un travail formidable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V – AFFAIRES DIVERSES

18 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2020 (Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2020 (Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

Mme CHARRIER : Mon intervention portera en fait sur les deux délibérations puisqu'en fait elles sont jointes quelque part et mes remarques aussi. Elles concernent donc une demande de subvention pour l'espace Santé Jeunes et pour le Pôle Solidarités. Il s'agit d'argent public et il incombe à notre fonction d'élus de savoir comment on dépense cet argent, c'est-à-dire la nature des actions entreprises et quel est le résultat : taux de succès, taux d'échecs pour chacune des actions engagées. Or ces délibérations sont très pauvres en informations et la commission Politique de la ville qui a été réunie récemment ne nous a que peu éclairés. A la suite de cette commission, nous avons demandé les documents concernant les actions entreprises et les bilans.

Pour ce qui est de la première demande, c'est-à-dire de la demande des documents concernant les actions, nous remercions les services -et M. Aït-Ouaraz qui nous a permis d'avoir les documents- qui nous ont transmis les informations, celles d'ailleurs qui sont données aux financeurs sur les actions envisagées pour 2020 et sur leurs objectifs. Mais nous n'avons pas eu les bilans qui les accompagnent d'ailleurs normalement parce que quand on transmet les documents aux financeurs, on leur transmet aussi les bilans, qui

permettent une analyse précise des besoins sur le terrain et de l'efficacité des actions engagées.

En 2019 quel est le nombre de jeunes qui ont bénéficié des actions de l'accompagnement Suivi Jeunes ? Combien ont été concernés par les actions de prévention, d'insertion dans le monde de l'emploi ? Combien ont profité des chantiers éducatifs ? Combien de garçons, de filles, de quel âge ? Quels sont les résultats obtenus, les réussites, les échecs ? Par exemple, dans les séjours de rupture et la prévention de la radicalisation ? Ces chiffres vous les avez mais vous ne les transmettez pas.

Nous saluons le travail fait à l'Ecoute du Noyer Doré par les médiateurs, nous ne mettons pas en doute ni leur engagement, ni leurs compétences mais l'absence de transparence dans la communication des résultats laisse planer un doute.

Et puis j'aurais une petite question sur un sujet qui me touche, que j'aime bien analyser et que j'aimerais analyser davantage, qui est la question de la mixité. Là visiblement un problème de mixité semble toujours se poser sans qu'on sache vraiment comment le résoudre, et souvent en particulier dans l'atelier Danse avec des remarques ; d'une part on a du mal à recruter des garçons pour l'atelier Danse, et d'autre part la Danse doit lutter contre une dévalorisation de l'image de la femme, ce sont quand même des choses qui sont un petit peu problématiques sur lesquelles j'aimerais qu'on puisse un jour travailler.

M. AÏT-OUARAZ : Merci pour ces questions. Suite à la commission on vous a transmis d'ailleurs assez rapidement un certain nombre de documents. Concernant les bilans, vous demandez un certain nombre de chiffres concernant 2019, l'année n'étant pas terminée, les bilans vous les aurez... Si je vous communique des bilans maintenant, vous allez me dire « oui mais M. Aït-Ouaraz, l'année n'est pas terminée, vos chiffres etc, etc... » Donc vous aurez ces bilans...

Mme CHARRIER : Excusez-moi mais vous les transmettez aux financeurs ?

M. AÏT-OUARAZ : Bien évidemment. Oui, c'est fait sérieusement, il y a des comités techniques...

Mme CHARRIER : L'année une fois finie, alors. Vous demandez les subventions une fois l'année finie ?

M. AÏT-OUARAZ : Le bilan, alors, il est demandé une fois l'année écoulée ; un bilan à chaque structure, à chaque association, et ces bilans sont présentés bien évidemment aux différents financeurs, que ce soit le Département, l'Etat, la Ville bien sûr, ...

Mme CHARRIER : Excusez-moi mais le problème c'est que nous, nous votons maintenant ces plans d'action, et puis ensuite l'année s'écoule et en fait on n'a pas les bilans ultérieurement.

M. AÏT-OUARAZ : On vous a déjà communiqué les différents bilans les années précédentes...

Mme CHARRIER : Certainement pas !

M. AÏT-OUARAZ : Vous les recevez par mail... Tous les ans vous demandez les bilans, vous les recevez, c'est une éternelle question...

Mme CHARRIER : Non, pas tous les ans.

M. AÏT-OUARAZ : Vous aurez les bilans concernant 2019. Vous les aurez après le premier trimestre de l'année prochaine, donc en avril 2020 nous aurons le plaisir de vous remettre

les bilans de l'action sur 2019. On notera cela sur nos tablettes pour ne pas oublier de vous les transmettre.

Concernant le bilan réel, vous connaissez le quartier aussi bien que moi, peut-être un peu moins mais enfin vous le connaissez bien quand même, vous savez que ces actions portent leurs fruits, on en parlait en commission, vous regardez ce qui se passe le 14 juillet, la situation est extrêmement calme sur Antony, depuis plusieurs années consécutives, ce n'est pas du tout les ambiances que la ville a connues les années précédentes. Donc les résultats sont là. Il ne faut pas lâcher prise bien sûr, il reste pas mal de choses à faire, mais vous allez découvrir tout cela dans les bilans qu'on vous communiquera l'année prochaine. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE FONTAINE MICHALON

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2020

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Comme chaque année une petite explication de vote...

M. le Maire : Contre ?

M. FEUILLADE : Oui, je vote contre par philosophie, je l'ai déjà dit, pour moi le dimanche c'est fait pour la famille, c'est fait pour le sport...

M. le Maire : Pour le Seigneur !

M. FEUILLADE : Pour la culture et éventuellement effectivement pour ceux qui veulent aller à la messe, aux vêpres, etc. Et moi je suis pour qu'on préserve cela parce qu'à force de développer le consumérisme, bientôt ce sera la nuit, c'est déjà la nuit d'ailleurs ! Donc moi je dis non, non, stop ! Et je vote contre.

M. HUBERT : Et nous Jean-Marc, on pense que le dimanche on peut aller et à la messe et aux repas en famille et dans les commerces et aller au parc en même temps.

M. MEUNIER : Bien sûr le tout consumérisme serait un fait de société et on peut consacrer le dimanche à d'autres activités culturelles, familiales, autres que de vouloir consommer à tout prix et à n'importe quel prix. Mais ici, il ne s'agit pas de cela mais de permettre à quelques commerçants Antoniens d'ouvrir quelques dimanches dans l'année, essentiellement en période de fêtes et de soldes ; une ouverture essentielle pour leur permettre pendant ces périodes de pouvoir faire face à la concurrence des centres commerciaux implantés en périphérie de nos villes ; une ouverture essentielle pour préserver le commerce de proximité de l'ensemble des quartiers de notre ville.

Mme DELPECH : Moi je rejoins Jean-Marc Feuillade et chaque année aussi j'interviens pour affirmer mon opposition et l'opposition du Front de Gauche au travail du dimanche où le marché prévaut sur le vivre ensemble. Mais cette année c'est en plus l'occasion d'alerter sur les effets délétères de notre société de consommation. Est-ce une mesure qui va dans le sens du développement durable, un développement plus économe, plus social ? Non, plus de livraisons, plus de déplacements, plus de déchets produits, plus de vitrines allumées. Je voterai contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 3 voix Contre.)

24 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2020 (3ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. PASSERON : Alors j'en profite pour dire que Need Radio couvre régulièrement les événements des jeunes, les CJC sont régulièrement invités sur l'antenne de Need Radio et nous étions ensemble pas plus tard que samedi dernier pour les trente ans de l'ANACEJ, l'Association nationale des conseils des jeunes citoyens. Need radio était là et nous sommes régulièrement ensemble et ils nous invitent régulièrement pour des événements de jeunes et ça se passe très bien. Merci Saïd.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2019 (3ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Excusez-moi une question : il y a quelque chose qui m'a paru surprenante : Cela s'appelle « Bourses de l'aventure » et comme il y a un tableau je l'ai lu, et il est marqué que dans le cadre de son année de Césure, un des candidats devait faire un échange épistolaire.

Alors moi je veux bien que l'épistolaire devienne une aventure mais j'ai du mal. Je pense qu'il y a sans doute une explication légèrement différente.

Ce n'est pas de l'aventure, l'épistolaire !

M. le Maire : C'est le début...

M. RUFAT : Ah, c'est le début d'une aventure !

Mme FAURET : Je vais vous donner une précision puisque j'ai assisté au CLAP ...

M. le Maire : Le CLAP, c'est le jury.

Mme FAURET : En fait ce sont des jeunes qui partent et qui vont aller dans plusieurs pays en Asie, qui vont faire tout un circuit et dans ces pays, ils ont des contacts avec des écoles, des classes là-bas et ils vont mettre en place un échange avec une école, avec des classes de Sainte-Marie et des classes là-bas. En fait ils iront dans les écoles là-bas. Donc c'est quand même de l'aventure... C'est peut-être la formulation qui n'est pas tout à fait la bonne mais il y a un projet parce que c'est aller à la rencontre des enfants dans les classes dans ces différents pays.

M. le Maire : Aider les jeunes à écrire en anglais. C'est quand même de l'aventure !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : M. le Maire, bien sûr on vote systématiquement ces projets, par contre je m'interroge parce qu'il y a à Antony une classe de CM1 des Rabats qui part à Londres et qui demande simplement des correspondants à Lewisham. Ils n'arrivent pas à avoir une réponse ! Moi j'ai même envoyé aussi un mail à M. Hubert, les parents d'élèves essayent par tous les moyens, ils ont dû chercher, ils n'arrivent pas à avoir de correspondants !

M. le Maire : Non. Nous non plus.

Mme HAGEL : Oui mais enfin c'est quand même triste ! Il n'y a aucune solution ?

M. HUBERT : Annie-Laure, tu m'as envoyé un mail, je crois que c'était la semaine dernière...

Mme HAGEL : Non, il y a au moins quinze jours,

M. HUBERT : Enfin c'est dans les jours qui viennent de s'écouler et on a bien pris en compte ta demande. Effectivement, comme le dit M. le Maire, ce n'est pas si simple dans la mesure où il y a souvent une volonté d'un côté ou de l'autre, c'est d'ailleurs pour ça que le jumelage ce n'est que cela, c'est-à-dire des dizaines et des dizaines de projets qui sont imaginés mais qui peinent souvent à se concrétiser parce qu'il y a un partenaire qui souhaite le faire d'un côté, en France par exemple, ou bien dans les pays, et la difficulté c'est que les personnes qui sont volontaires pour échanger n'ont pas toujours de réponse. Mais on a bien noté, il faut être patient...

Mme HAGEL : C'est pour répondre aux parents...

M. HUBERT : Il faut bien comprendre que ça prend souvent du temps parce qu'il faut trouver le même niveau en plus, c'est-à-dire que parfois on a des classes de niveaux différents, ou le professeur est disposé d'un côté mais ne trouve pas de partenariat de l'autre. C'est un investissement qui peine aussi à se concrétiser parce qu'il faut trouver des gens engagés et ce n'est pas évident, surtout sur un même plan, et donc on a bien pris en compte ta demande. On va essayer de trouver mais ça n'est pas si simple que ça malheureusement.

Le jumelage ce n'est que ça, beaucoup de projets imaginés, développés par des bénévoles au jour le jour, et au final on a un rendement qui malheureusement est faible par rapport à l'investissement que tous ces bénévoles y mettent. Mais on va tâcher de trouver un partenaire à Lewisham.

M. le Maire : Le Maire de Lewisham a changé il y a peu...

Mme HAGEL : Ah ! Le Maire a changé !

M. le Maire : Oui, et donc l'organisation des relations internationales de Lewisham est peut-être remise en cause, mais on va essayer de relancer des relations qui depuis deux-trois ans sont effectivement difficiles.

Mme HAGEL : Mais il y avait quelqu'un de Lewisham à la foire aux vins et aux fromages !

M. le Maire : Non, pas de Lewisham, de Lexington. Ne mélangeons pas, ils ont fait la guerre !

Mme HAGEL : Ah oui, les Britanniques et les Etats-Uniens ne se mélangent pas mais ils ont des relations quand même...

M. le Maire : Lexington a commencé la guerre civile, vous savez bien, contre les Anglais !

Mme HAGEL : Ils sont quand même bien copains.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - ADHESION DE LA VILLE AU COLLECTIF 50/50

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

1. **Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles -**
2. **1ère (Education) et 8ème (Enfance et Famille) Commissions Municipales -**
3. **Conseils d'Ecoles -**
4. **Etablissements Locaux d'enseignement -**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : J'ai la parole d'abord pour saluer l'entrée au conseil municipal d'un nouveau conseiller, Patrick Reynier. J'aurais dû le saluer tout à l'heure malheureusement j'ai manqué à tous mes devoirs mais voilà. Bienvenue au conseil municipal à Patrick Reynier.

Et donc il s'agit maintenant de le désigner à tous les postes tenus jusqu'à présent par Françoise Quinzin, c'est-à-dire d'abord à la Caisse des Ecoles, ensuite à la commission municipale chargée de l'Education, et à celle chargée de l'Enfance et de la Famille ; et ensuite comme représentant de la ville dans pas mal de conseils d'écoles : l'école élémentaire du Noyer Doré, l'école Pajeaud maternelle, l'école Pajeaud élémentaire, l'école maternelle La Fontaine, l'école élémentaire la Fontaine, et l'école maternelle Val de Bièvre. Comme tu as travaillé dans le passé dans pas mal de ces écoles, il n'y aura pas de problème pour t'y adapter. Et également au collège Descartes en tant que suppléant. Je crois que j'ai cité tous les postes.

Est-ce que vous êtes d'accord pour voter globalement et à bulletin non secret ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote.)

29 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : M. Pascal COLIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Depuis mai 2007 bien des choses ont été faites car il y avait beaucoup à faire. Le programme d'accessibilité a commencé en 2016, se poursuit et se poursuivra. Je voudrais seulement livrer quelques commentaires et relever des éléments qui ne figurent pas dans le rapport. Dans ce rapport par exemple il n'est plus question des relations avec les associations des commerçants dans le but de les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap. Alors avez-vous renoncé à les solliciter, ou bien des solutions ont-elles été trouvées ? Enfin la question est en suspens.

Pour ce qui est de l'hôtel de ville lui-même, de l'accès à l'hôtel de ville : l'an dernier nous avons insisté sur l'accès difficile pour les personnes en fauteuil, et d'ailleurs aussi pour les parents avec poussette, qui utilisent la rampe. La petite porte est trop étroite et l'ouverture est gênée par les boîtes aux lettres et apparemment rien n'a été fait pour améliorer la situation. Rien n'a été fait non plus pour faciliter l'utilisation des bornes par les personnes mal voyantes et mal entendant. Vous vous étiez engagé M. le Maire à y remédier en 2018, mais que je sache, rien n'a été fait pour le moment.

Nous regrettons de ne pas avoir le bilan intermédiaire du schéma directeur 2009/2019 qui ne sera disponible que dans quelques jours ... je pense qu'on l'aura mais on ne peut pas en parler maintenant puisqu'il n'est pas encore sorti.

Nous regrettons aussi le temps mis à mettre à jour le Guide Handicap de la ville, je pense qu'il doit être fait maintenant ? Parce que la dernière fois c'était presque fait, version papier et version numérique. Nous insistons sur le fait que le handicap doit être transversal et concerner tous les domaines de la ville : la petite enfance, l'éducation, le logement, la voirie, le sport, l'accès à la culture, l'emploi, pour qu'Antony soit une ville réellement inclusive.

M. RUFAT : Dans la suite de Mme Charrier, sur l'accessibilité, il se trouve que le format numérique, alors moi je l'ai en papier mais c'est aussi envoyé en format numérique, le format numérique qui est envoyé est un format type « Image » qui rend le texte de ce rapport inaccessible aux personnes mal-voyantes. C'est d'ailleurs le cas pour la totalité des écrits de la ville. Et ce qui est bizarre, c'est que tous les autres documents qui sont adressés par le SIFUREP, le SIAPP, etc, sont sous un autre format, lui accessible au texte et donc ça permet aux mal-voyants de les faire lire par des applications et pas celui de la ville, donc dans les projets d'amélioration il faudra noter que tous les documents de la ville soient désormais transmis à un format PDF pour prendre la terminologie du collègue Limborg mais un format PDF lisible par les applications.

Mme DELPECH : Je veux bien intervenir parce que ça va se recouper aussi un peu avec ce que viennent de dire Marité et Pierre. Effectivement c'est assez choquant que ce document ne soit pas accessible aux non-voyants. Il est anormal également que le Guide Handicap,

comme l'a dit Marité, dont on promet la sortie imminente depuis deux ans, ne soit toujours pas sorti, la dernière version datant de 2016 ; il est anormal aussi que le document en ligne sur le site de la ville, contenant des liens vers des organismes et autres services utiles, ne soit pas actif. Nous savons les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap pour accéder aux commerces dans une ville. Les statistiques nationales montrent que 90 % des commerces sont accessibles par les personnes en fauteuil mais que beaucoup d'efforts restent à faire pour les autres formes de handicap, notamment visuel. Qu'en est-il sur Antony ? Nous pensons qu'un travail de diagnostic sur la ville serait utile. Il est dommage qu'aucune association comme vient de le dire Marité de commerçants ne participe à la commission d'accessibilité d'Antony malgré des discussions entamées, nous dit-on, depuis plus de trois ans.

Il est très satisfaisant que l'ensemble des carrefours et des traversées aient été rendus accessibles mais nous sommes en attente d'un rapport d'audit sur l'état des voies et les éventuels travaux importants à réaliser qui devrait être rendu d'ailleurs ce mois-ci, ce rapport. Nous pensons particulièrement à la rue des Rabats, à ses trottoirs étroits et même dangereux aux abords du groupe scolaire des Rabats, notamment aux heures d'entrées et de sorties des élèves.

La coordination Handicap du CCAS assure un gros travail d'accueil et d'accompagnement ; à remarquer aussi l'implication des médiathèques dans des services nouveaux aux personnes ainsi que dans l'intégration de personnes en situation de handicap au sein des équipes professionnelles.

L'implication de la ville est très importante dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap dès la toute petite enfance. On peut regretter que l'Education Nationale, malgré sa communication pour une école inclusive, ne consacre pas de moyens pour recruter plus d'accompagnants des élèves en situation de handicap, les AESH, pour l'aide à ces élèves et l'aide à l'enseignant. Ces AESH comme les AVS, assistants de vie scolaire, n'ont pas de reconnaissance salariale ni de statut. Ils sont contractuels ou vacataires, ce qui n'assure pas de continuité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

M. COLIN : Alors chers collègues, moi je vous remercie de vos interventions parce qu'effectivement, je crois que le handicap est une chose importante et qu'Antony fait tout depuis des années pour être dans une démarche réellement inclusive. D'ailleurs vous le notez vous-même, que ce soit sur la voirie je crois que pour l'accessibilité de la voirie, on est à 99,4 % de voirie qui est accessible, ce qui a été vu dans le document qui a été présenté aux associations, et là il était fait en sorte que pour les associations présentes, que ce soit bien visible pour elles.

Nous avons dans cette ville un vrai travail qui est fait dans les services de la bibliothèque municipale qui a cette tradition du braille ; des centres de loisirs où la ville s'investit énormément par rapport à l'accueil des enfants handicapés avec les familles... Il y a vraiment un gros travail qui est fait avec les associations et avec un engagement très fort des équipes du CCAS.

Alors je dirais : ce n'est qu'un début, continuons le combat. Je crois qu'on est une ville, et les associations le reconnaissent et beaucoup des acteurs le disent, où il se passe beaucoup de choses en matière justement de lutte contre cette fracture et cette exclusion

des personnes et surtout en matière d'inclusion, c'est une donnée, donc nous pouvons je crois nous féliciter d'un très bon bilan sur toutes ces années de ce travail puisque vraiment à ce niveau-là il y a des choses exemplaires qui se font. Il y a eu aussi sur le cinéma différent beaucoup d'initiatives portées par les services. L'attention pour nous, c'était que la question du handicap soit quelque chose qui soit porté par l'ensemble des services. Il faut changer les mentalités et on a en permanence encore un travail à faire ; on en est tous d'accord, je crois qu'on a tous un travail extrêmement important à faire pour encore faire changer les mentalités, le regard qu'on porte les uns sur les autres, mais dans cette démarche, la ville d'Antony jusqu'à présent a répondu présente et elle est prête en permanence à continuer de s'améliorer et à prendre en compte vos remarques d'amélioration.

M. le Maire : Je pense que le débat a eu lieu, Mme Bergerol souhaite intervenir.

Mme BERGEROL : Juste une réponse factuelle sur le Guide Handicap : j'ai assisté à la dernière réunion au CCAS pour finaliser ce guide en effet, et les équipes ont mis assez longtemps à le faire mais parce que c'était une totale co-construction avec les associations de tous les types de handicap, et donc ça suppose que les associations doivent relire ce guide pour apporter à chaque fois leurs modifications, donc ça prend un petit peu de temps, mais là je pense que la version finale a été agréée par tous et je pense qu'elle va pouvoir être publiée au plus tôt. La réunion devait être fin octobre.

Mme HAGEL : Oui parce qu'on nous avait dit qu'il serait publié avant Noël. Alors c'est plus avant Noël, ce sera après Noël. Ce sera Pâques, M. le Maire a dit à Pâques !

Il est pris acte de la communication du rapport.

30 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2018

(Rapporteur : M. le Maire à la place de Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est pris acte de la communication du rapport.

31 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2018

(Rapporteur : M. le Maire à la place de Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Le SIMACUR incinère et valorise nos déchets, et comme la loi l'y oblige, il nous présente son rapport annuel. Notre société, comme l'ont dit mes amis tout à l'heure pour le travail le dimanche, favorise la surconsommation. Les industriels, pour leur part, apprécient les gros emballages qui simplifient le stockage et le transport, en bout de chaîne nos poubelles sont toujours trop remplies alors que parallèlement les ressources en matières premières de la planète sont finissantes, une contradiction de notre société, une civilisation du jetable.

Ce rapport montre que nous sommes sur un chemin long et sinueux car si les tonnages de

déchets ménagers allant en incinération baissent en 2018 de 6,16 % et que conjointement les déchets recyclables, nos poubelles jaunes, augmentent de 4,27 %, le tonnage incinéré en 2018 reste néanmoins supérieur à celui incinéré en 2016. Nous ne réduisons pas vraiment nos apports en déchets.

En ce qui concerne nos déchets du recyclable qui augmentent sensiblement, on constate des choses assez étonnantes du genre : la baisse des briques alimentaires, les briques alimentaires ont baissé de plus de la moitié, c'est fort étonnant ! Donc on s'étonne quand même un peu de ces chiffres qui ont l'air peut-être un petit peu aléatoires, et c'est quand même très inquiétant.

D'autre part les déchets verts, en tonnages, augmentent aussi de plus de 5 % ; on peut penser que les composts proposés maintenant par le Territoire aux habitants vont limiter cette hausse, mais est-ce suffisant ? Car ces systèmes ne sont pas adaptés à l'ensemble des habitats de nos villes, il faudra donc proposer davantage de solutions, ce que nous tenterons de faire nous-mêmes avec la liste « Antony Terre Citoyenne » pendant cette campagne des municipales.

Un mot sur l'atteinte à l'environnement de cette incinération : le SIMACUR a effectué des travaux d'envergure au début des années 2000. On peut se demander si presque quinze ans plus tard et malgré les études faites, il ne serait pas nécessaire voire indispensable de faire de nouvelles mises en conformité.

Pour conclure je voudrais rappeler aux spectateurs qui nous écoutent que les tonnages de déchets incinérés au SIMACUR permettent le chauffage d'un grand nombre d'habitations de notre ville et de celles de Massy et que c'est une très bonne chose, peu coûteuse financièrement et responsable.

Quant aux déchets dits recyclés, n'oubliez pas qu'ils sont vendus et qu'ils rapportent des sommes considérables à VSGP. Comme cela rapporte bien, voire très bien, VSGP ne met en place aucun dispositif sérieux d'information et de formation en direction des habitants pour les inciter à moins jeter et par là-même à consommer différemment. Le maintien et le développement de cette véritable poule aux oeufs d'or gouverne nos édiles dont le surfaçage vaguement écolo ne résiste pas une seconde à l'appât du gain pour leur collectivité. Merci.

M. le Maire : L'appât du gain ?

Mme HAGEL : Oui, l'appât du gain pour leur collectivité.

M. le Maire : En tout cas, juste un scoop : dans le budget que vous allez voter, enfin qui sera voté l'année prochaine, mais vous n'y serez pas, eh bien VSGP va augmenter d'1,5 M€ son budget déchets. Mais je réserve l'information pour le débat qui aura lieu à ce moment-là.

Mme HAGEL : Oui mais maintenant que vous avez commencé, vous pouvez peut-être continuer ?

M. le Maire : Non mais je peux dire que globalement, les dépenses du budget de VSGP augmenteront d'un million et demi. Alors pour des raisons, effectivement...

Mme HAGEL : Mais ça rapporte très bien.

M. le Maire : Mais ça rapportera moins avec ce million et demi de moins d'excédent puisque les dépenses augmenteront d'un million et demi ; alors que les recettes n'augmenteront pas

du tout, ou presque pas. Voilà donc le scoop.

Mme HAGEL : On a gagné trop, du temps de la CAHB c'était combien ? 3 millions ? Plusieurs millions par an !

M. le Maire : Oui mais ce temps est terminé.

Mme HAGEL : Non, je ne crois pas parce que les gens trient de plus en plus, donc vous avez de plus en plus de matières à recycler ; les matières à recycler, comme je l'ai dit, sont revendues à la tonne, et ça rapporte de l'argent.

M. le Maire : Oui mais le coût...

Mme HAGEL : Ah oui, ça a un coût mais après, nous, ça nous rapporte de l'argent ! Enfin, à VSGP !

M. le Maire : C'est vrai. En tous les cas, ça va baisser d'1,5 M€ cette année, vous êtes rassurée.

Mme HAGEL : Non, je ne suis pas rassurée, j'attends des compléments d'information.

M. le Maire : Oui. On vous le dira en avril.

Il est pris acte de la communication du rapport.

32 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2018

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Mes chers collègues, je sais qu'il est tard et j'ai comme chaque année la lourde tâche de présenter le dernier rapport de l'année. Le SIPPEREC et le SIGEIF sont des syndicats très importants dans notre environnement et pour l'aménagement du territoire. On a souvent tendance à oublier leur évolution : de gestionnaires de réseaux qu'ils étaient à leur création, ils sont devenus aujourd'hui de véritables aménageurs et notamment du côté énergies renouvelables. Et donc je pense qu'en lisant le rapport, vous avez remarqué que ces deux syndicats non seulement parlent de transition énergétique comme pas mal de monde, mais produisent ou vont produire puisqu'ils ont des projets d'énergies renouvelables sur le territoire Francilien, et donc dorénavant ce seront des acteurs importants, incontournables pour notre avenir.

Mme HAGEL : Ce que dit Mme Lemmet est tout à fait exact, en plus je l'ai vu comme membre d'une commission des énergies renouvelables au SIPPEREC, donc j'espère que ça va permettre de développer un projet de géothermie en eau profonde dans le futur quartier Antonypole. Merci M. le Maire.

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2018

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : J'ai présenté un peu les deux délibérations en même temps.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions diverses

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ?

Mme HAGEL : Dans les questions diverses, nous avons eu des retours de très nombreux adultes à propos de la qualité et de la quantité des repas fournis dans les écoles par le nouveau prestataire et qui semblent commencer à poser problème. C'est-à-dire qu'Elior avait été considéré comme apportant un service que les adultes, -moi je parle des adultes-, que les adultes trouvaient correct, voire même bon souvent. Au début, le nouveau gestionnaire avait paru aussi tout à fait intéressant et depuis quelque temps, et moi je suis obligée de me dire que c'est depuis le mois de septembre où ils sont passés de 6.000 repas à 12.000 repas, depuis quelque temps, les adultes, les adultes j'insiste, trouvent que ça se dégrade de manière importante. Donc voilà, c'est une information qui me paraît importante parce que c'est quand même un prestataire qui a un rôle important sur notre ville, vous ne souhaitez pas de régie directe pour ce genre de prestation, c'est dommage, mais voilà où ça nous amène. Vous avez voulu faire des économies parce que ça coûte moins cher, effectivement vous gagnez 100.000 €, c'était là dans la DM...

M. le Maire : Non, pas 100.000 €, 850.000 €, mais à l'époque, si vous aviez suivi l'affaire...

Mme HAGEL : Non, vous gagnez !

M. le Maire : ...le concurrent était au même niveau de prix à 10.000 € près. Donc ce n'est pas que SOGERES a eu le marché en baissant ses prix, c'est que les deux ont baissé leurs prix parce que simplement la concurrence féroce a joué et ainsi que le travail très pertinent des négociateurs de la ville.

Mme FAURET : Je voudrais quand même vous répondre : vous parlez des adultes qui se plaignent des repas mais au niveau des enfants, à la commission des menus, on n'a pas autant de retours... Donc j'en conclus que les adultes sont très très difficiles et que les enfants mangent bien. C'est tout.

M. le Maire : Ecoutez, nous allons nous renseigner. Stéphanie qui connaît bien le sujet et qui dejeune à l'école justement.

Mme SCHLIENGER : Oui, vous avez des élus qui sont au coeur du sujet vraiment. On est tous aussi de la société civile et on vit au coeur de notre ville, moi je mange à la cantine là-bas, je prends des repas et je peux vous dire que franchement il n'y a pas de différence. Donc qu'on me dise quels adultes disent ça parce que... Je peux vous trouver énormément de personnes qui diront unanimement que c'est très bon. Il y a des directeurs d'école qui mangent régulièrement aussi et qui trouvent ça unanimement très bon. Donc j'ai du mal à comprendre là pour le coup, avec des desserts maison, des soupes maison, des tas de choses comme ça, un repas végétarien, des oeufs à la coque... Je pourrais vous faire toute la liste, si vous voulez.

M. le Maire : S'il n'y a plus de question, merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 0h25.)